

1216-2016

8^e CENTENAIRE DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS



« Regarde la barque de ton Père Dominique, mon fils bien-aimé, et vois avec quel ordre parfait tout y est disposé. Il a voulu que ses frères n'eussent point d'autre pensée que *mon honneur et le salut des âmes*, par la lumière de la science. C'est cette lumière dont il a voulu faire l'objet principal de son Ordre. [...] Son office fut celui du Verbe, mon Fils unique. *Il apparut surtout au monde comme un apôtre*, tant étaient puissants la vérité et l'éclat avec lesquels il semait ma parole, dissipait les ténèbres et répandait la lumière. Il fut lui-même une lumière que je donnai au monde, par l'intermédiaire de Marie : sa mission, dans le Corps mystique de la sainte Église, fut d'extirper les hérésies »

Dieu à sainte CATHERINE DE SIENNE, *Dialogue*, t. II, chap. 5.

Saint Dominique

(1170-1221)

et la fondation de l'Ordre des Frères Prêcheurs

— I —

par le frère Marie-Dominique O.P.

Le 22 décembre 2016, il y aura 800 ans que l'Ordre fondé par saint Dominique a été approuvé par le Saint-Siège, en la personne du pape Honorius IV. Pour commémorer cet anniversaire et honorer le fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nous nous proposons de tracer les grandes lignes de la vie et de l'œuvre de saint Dominique en trois numéros du *Sel de la terre*.

Puissent ces quelques pages contribuer à mieux faire connaître et aimer celui qui, avec saint François d'Assise, a sauvé l'Église et la chrétienté au 13^e siècle, et dont l'un des fils les plus prestigieux, saint Thomas d'Aquin, illuminera les intelligences jusqu'à la fin du monde.

Le Sel de la terre.

Préambule : la chrétienté à l'aurore du 13^e siècle

JUSQU'AU 13^e SIÈCLE, l'économie était essentiellement agricole et la structure politique était la féodalité ¹.

La vie monastique elle-même, arrivée de l'Orient, avait pris modèle sur l'organisation sociale d'alors. L'abbaye est un grand centre d'exploitation agricole comme la villa romaine, et l'abbé est comme le seigneur des moines qui sont comme les serfs attachés à lui par un vœu de stabilité. Cha-

¹ — On pourra se reporter à l'ouvrage du père MANDONNET O.P., *Saint Dominique : l'idée, l'homme et l'œuvre*, Paris, DDB, 1937, PP. 25-38.

que abbaye est autonome. Le rayonnement est d'abord celui de l'exemple : équilibre parfait, pratiqué par les moines, entre la prière, le travail et le repos.

Aux 11^e et 12^e siècles, parallèlement au phénomène de concentration politique qui se produisit en Europe, les réformes de Cluny et de Cîteaux donnèrent naissance à des congrégations de monastères qui rompirent l'isolement primitif. Mais à l'approche du 13^e siècle, la vie économique se déplaça progressivement vers les villes. En effet, l'accroissement de la population, l'accumulation de l'effort des générations, avaient abouti à une surproduction locale qui engendra le commerce et l'industrie. Les serfs audacieux devinrent marchands, et peu à peu créanciers des princes séculiers et ecclésiastiques. Ils s'associèrent et se libérèrent de l'autorité féodale locale. Une nouvelle classe se constitua alors : les bourgeois, ou gens de la commune, classe remuante et laborieuse ; et l'arrivée de factions rivales dans les cités et entre les cités entraîna des guerres.

Qu'en était-il du clergé ?

La description est ordinairement assez négative. Il ne faut cependant pas forcer le trait ¹. On ne parle à cette époque ni d'immoralité ni de manque de piété.

Le souci des affaires temporelles absorbait-il trop les pasteurs ? On l'a écrit. Pour certains, c'est vrai, mais il faut nuancer. La situation de l'Église était nettement meilleure dans les diocèses où les prélats jouissaient d'un pouvoir temporel étendu et d'un important revenu : les évêques pouvaient contrôler la situation, comme à Narbonne ou Montpellier. Tandis qu'à Carcassonne et Toulouse, diocèses ruinés et désarmés, l'Église était dans une situation dramatique.

La défaillance capitale qui sera relevée par le pape Innocent III, était plutôt, avec la négligence pastorale, la lâcheté des prélats qui n'osaient aborder de front l'hérésie ni la faire proscrire par l'autorité civile : « Chiens qui ne savent plus aboyer [pour défendre le troupeau] », « mercenaires qui prennent la fuite et ne chassent le loup ni de la voix ni du bâton », telles étaient les invectives que le pape décochera aux évêques de la région de Narbonne.

Le clerc méridional n'était qu'un ministre des sacrements. Nulle formation doctrinale ou morale ne l'avait préparé à affronter l'hérésie. Souvent, la peur le retenait, car on risquait sa vie à attaquer de front l'hérésie, ou au moins on s'exposait à être sérieusement malmené.

La population des communes boudait le clergé séculier, d'autant plus que, dans leur lutte pour leur émancipation, les communes étaient entrées en conflit avec l'autorité religieuse, surtout quand les évêques et les abbés étaient aussi seigneurs temporels. D'autre part, cette population des communes était une population éveillée sur le plan intellectuel. Mais cela faci-

¹ — Le père VICAIRE O.P. a un jugement très équilibré dans son *Histoire de saint Dominique*, Paris, Cerf, 1956, pp. 156-160.

litait en même temps le fourmillement des hérésies.

Le clergé ne nourrissait pas assez les âmes, ce qui laissait la place aux sectes hérétiques, cathare et vaudoise en particulier (nord de l'Italie et sud de la France) qui prêchaient un faux idéal apostolique. Alors, on ne se privait pas de critiquer le clergé, ses mœurs, ses richesses, son ignorance. Le peuple dévot écoutait volontiers ces nouveaux apôtres à la barbe longue, qui affectaient la pauvreté en parcourant le pays nu-pieds, vêtus d'une seule tunique, sans porter ni or ni argent, et recevant leur nourriture des populations qu'ils évangélisaient.

Seule la papauté avait pleine conscience de sa mission, de ses devoirs, de la gravité de la situation. Dès la fin du 12^e siècle, elle chercha à agir par les conciles, les avertissements solennels aux évêques. Elle utilisait ses légats et faisait appel au concours du pouvoir civil. Ne pouvant s'appuyer que très peu sur le clergé séculier, les papes firent appel aux moines, surtout de Cîteaux, pour prêcher des missions. Mais le résultat fut très moyen, car ce n'était pas leur vocation.

L'année 1198 vit la montée d'Innocent III sur le trône pontifical, assisté du cardinal Hugolin, futur Grégoire IX. Saint Dominique sera l'homme providentiel dont allait se servir la papauté.

Dans la situation tragique où se trouvait l'Église à cette époque, un instinct surnaturel de conservation faisait aspirer à la venue de prédicateurs. Il y avait une attente universelle. Différentes prophéties couraient sourdement dans la chrétienté ; de saints personnages eurent des visions annonçant l'arrivée de nouveaux prêcheurs¹ : Dieu préparait les esprits.

Genèse de saint Dominique

Transportons-nous maintenant en Espagne.

La péninsule ibérique, à cette époque, était marquée par la *Reconquista* : la reconquête sur les musulmans qui avaient déferlé sur le pays par vagues successives, pour se jeter ensuite sur la France. Repoussés au-delà des Pyrénées par Charles Martel en 732, les musulmans avaient littéralement colonisé l'Espagne. La reconquête du pays partira du nord, des Asturies, reconquête pied à pied, extrêmement longue et laborieuse : tandis que l'invasion musulmane avait submergé la Péninsule en trois ans, elle mit huit siècles à refluer (690-1492). A chaque avancée, on construisait un *castillo*, un petit château-fort, la truelle à la main et l'épée au côté. Vingt ans avant la naissance de saint Dominique, son aïeul et son père avaient fondé Caleruega, village de résistance avancée dont la tour existe encore de nos jours :

¹ — Le père Vicaire les relate dans son tome second de *l'Histoire de saint Dominique*, p. 7-8.

Ce contexte historique est important. Il explique un trait fondamental de la personnalité de saint Dominique : comme tout espagnol à cette époque, il a une âme de conquérant ¹.

Dominique appartenait à une branche éloignée, assez pauvre et obscure, des Guzman. Ce nom de Guzman est visigoth ou gothique : la féodalité espagnole est en effet une institution d'origine visigothe. Saint Dominique n'était d'ailleurs pas de type espagnol, petit et brun, il avait la physionomie « légèrement rousse ² » des races du nord.

Son père (Félix de Guzman), était un petit seigneur féodal, se rattachant par le sang à la plus haute noblesse du royaume. D'une grande piété, don Félix représentait pour Dominique à la fois l'influence chevaleresque, conquérante, l'acuité réaliste du regard, le courage joyeux ³. Aux relations de ses ancêtres avec les rois, Dominique dut peut-être sa grande aisance dans les rapports avec les autorités, qu'elles fussent comtes ou rois, évêques ou papes.

Sa mère, fille des seigneurs d'Aza était d'une noblesse de même rang que les Guzman. La bienheureuse Jeanne d'Aza (née à Caleruega vers 1140), représente l'influence religieuse. Vertueuse, chaste, sage, pleine de compassion envers les malheureux et les affligés, Jeanne d'Aza brillait parmi toutes les femmes de ce territoire par l'excellence de sa bonne renommée. D'une grande piété, elle consacrait aux œuvres de charité et à la prière, le temps que lui laissaient libre les travaux domestiques. On lui attribue un miracle. Alors qu'elle venait de donner la réserve de vin de la maison à des pauvres, son mari revint avec des chevaliers d'une chevauchée contre les Maures. Il demanda à son épouse de servir à boire. Elle obtint que la réserve soit reconstituée miraculeusement ⁴. C'est de sa mère que Dominique héritera sa vive sensibilité à la misère d'autrui.

Saint Dominique alliait en lui ces deux influences paternelle et mater-



¹ — On peut faire le rapprochement avec sainte Thérèse d'Avila trois siècles plus tard.

² — Ce détail fut rapporté par sœur Cécile dans le texte intitulé : « Miracles accomplis à Rome par le bienheureux Dominique », reproduit par le père VICAIRE O.P. dans son ouvrage *Saint Dominique de Caleruega*, Paris, Cerf, 1955, p. 295.

³ — A Caleruega, dans le chœur de l'église, on peut voir exposées les reliques de Félix de Guzman et de l'un de ses fils (Antoine), tous deux tenus pour vénérables.

⁴ — Le corps de Jeanne d'Aza se trouve au couvent des Prêcheurs à Penafiel. C'est le pape Léon XII, en 1828, qui lui accorda le titre de bienheureuse.

nelle, lesquelles se retrouvaient partagées chez ses frères, entre l'énergie héroïque de son frère aîné Antoine, prêtre, qui se dévoua dans un hôpital au service des pauvres ¹ ; et la tendresse contemplative du second, le bienheureux Mannès, qui rentrera dans l'Ordre des Prêcheurs, et y deviendra aumônier des moniales dominicaines de Madrid ².

« Dans cette atmosphère familiale saturée d'esprit surnaturel, Dominique a, pour ainsi dire, respiré la sainteté, comme naturellement », écrit le révérendissime père Gillet ³.

Naissance

La naissance de Dominique – dont le nom signifie le serviteur, l'homme du Seigneur – fut précédée d'une vision de sa mère : un petit chien s'était élancé hors du sein maternel, tenant dans sa gueule une torche enflammée avec laquelle il semblait devoir embraser le monde entier ⁴. L'application est facile : saint Dominique et ses frères seront destinés à illuminer le monde par la lumière de la Vérité ⁵, et spécialement par saint Thomas d'Aquin.

Mais, avant la naissance, la bienheureuse tint à aller en pèlerinage au Monastère voisin de saint Dominique de Silos ⁶ († 1073), comme il était d'usage chez les femmes de la région. Le saint, d'abord invoqué pour la libération des captifs des Maures, était aussi invoqué, secondairement, pour obtenir un heureux accouchement. La bienheureuse demeura plusieurs jours à l'abbaye, passant le meilleur de son temps dans le sanctuaire. Ayant prolongé son oraison dans le silence de la nuit, le saint lui apparut et lui prédit qu'elle donnerait bientôt naissance à un fils qui deviendrait un insigne prédicateur, devenant digne d'être appelé *reparator Ecclesiae*. L'Ordre dominicain manifesterà sa reconnaissance envers saint Dominique de Silos en le fêtant chaque année le 20 décembre.

Quelques mois plus tard, Jeanne d'Aza donna naissance à un fils qu'elle appela Dominique, en l'honneur du saint de Silos. Nous sommes en 1170.

1 — Il mourra en odeur de sainteté, et des miracles auront lieu sur sa tombe.

2 — Dans la liturgie dominicaine, sa fête est fixée au 30 juillet.

3 — Père GILLET O.P., *Saint Dominique*, Paris, Flammarion, 1942, p. 23.

4 — Le chien peut être considéré ici comme étant le gardien de la maison de Dieu ; la torche étant le symbole du zèle apostolique.

5 — Une antienne chantée en procession dans l'Ordre des Prêcheurs, tous les soirs à la fin des complies appelle saint Dominique : *O Lumen Ecclesiae*, ô Lumière de l'Église.

6 — Le Monastère se trouve à 40 km au nord de Calaruega, bien défendu par les gorges profondes de ses montagnes.

Enfance et jeunesse

Les premiers biographes de saint Dominique nous ont laissé peu de détails sur son enfance.

On sait que sa mère le confiait l'été aux moines bénédictins de Silos, qui lui apprirent l'alphabet.

Sa marraine eut un jour une vision où son filleul lui apparut, portant sur le front une étoile radieuse, ce qui signifiait qu'il serait un jour porté à devenir la lumière des nations. Ce rayonnement marquera toujours le front de saint Dominique. Dans le portrait physique du saint, décrit plus tard à Rome par sœur Cécile, on lit que « de son front et de ses cils, une sorte de splendeur rayonnait, qui attirait la révérence et l'affection de tous ¹ ».

— *A Gumiel, chez son oncle archiprêtre*

À l'âge de sept ans, sa mère l'envoya chez son oncle, l'archiprêtre de la localité de Gumiel. Un adolescent élevé chez un prêtre acquiert d'ordinaire une douce sérénité et une maturité précoce. Ce fut ici le cas.

Tous les matins, Dominique assistait à la Messe chantée. Il remplissait les différentes fonctions d'enfant de chœur et de chantre. Il apprit aussi le latin et étudiait la sainte Écriture.

Dans l'âme de saint Dominique, une lente transformation s'opérait. La flamme conquérante qui l'animait en tant qu'espagnol, et qui aurait pu l'orienter vers la chevalerie comme son père, se mettra au service d'une autre conquête : au lieu de guerroyer contre les Maures, il sera chevalier de la Vérité pour sauver les âmes. C'est l'influence maternelle qui l'emportera, ici, en orientant toute sa vie.

— *Étudiant, puis professeur, à l'université de Palencia*

Étant donné les dispositions intellectuelles de l'enfant et son désir de devenir prêtre, on l'envoya à l'âge de quinze ans à la grande Université de Palencia, la plus célèbre de toute l'Espagne.

On commençait les études par les arts libéraux qui duraient six ans : le *Trivium* (grammaire, dialectique ou art de l'argumentation, et rhétorique ou art de l'éloquence) ; et le *Quadrivium* (arithmétique, géométrie, musique, astronomie).

Dominique ne se mêlait pas aux distractions légères des étudiants de son temps, qui n'étaient pas sans danger pour la morale. Il partageait ses journées et ses nuits entre les études et la prière.

Cependant, Dominique ne voulut pas s'attarder aux études profanes :

1 — P. VICAIRE O.P., *Saint Dominique de Caleruega, ibid.*, p. 295.

Quand il jugea qu'il les avait suffisamment apprises, écrit Jourdain de Saxe, il abandonna ces études comme s'il craignait de dissiper pour elles avec trop peu de fruits la brièveté du temps d'ici bas ¹.

Ayant passé avec succès ses examens, Dominique opta sans hésiter pour la théologie.

Ses études ne lui faisaient cependant pas négliger la charité envers le prochain. C'est à cette époque qu'à l'occasion d'une famine, il vendit tous ses livres annotés – principale richesse de l'étudiant – ainsi que tous ses biens, pour secourir les pauvres : « Je ne veux pas étudier sur des peaux mortes tandis que des hommes meurent de faim ». Le prix de la vente servit à instituer une aumône, « *Instituere eleemosynam* », dit Jourdain de Saxe (n° 10) ; ce qui doit se prendre au sens fort de créer une institution, un local d'aumône, où l'on faisait des distributions quotidiennes. Le geste aura un grand retentissement. Plusieurs ecclésiastiques de grande autorité se mirent alors à répandre de très larges secours aux nécessiteux.

Autre trait de la charité héroïque de Dominique : il voulut un jour s'offrir en échange, pour sauver des Maures un captif que pleurerait sa mère. Mais la Providence ne le permit pas.

Au terme de ces quatre années d'études, il sera ordonné prêtre, à l'âge de vingt-cinq ans. L'évêque de Palencia lui confia alors une chaire d'Écriture sainte.

— Chanoine à Osma

Professeur de grand renom, Dominique attira l'attention de l'évêque d'Osma, Don Martin de Bazan, qui cherchait des hommes de sainteté et de doctrine pour le seconder dans sa tâche de réforme du clergé de son diocèse. C'est à ce titre qu'il avait groupé un certain nombre de clercs dans sa cathédrale en leur donnant la Règle de saint Augustin ².

Saint Dominique entra au chapitre d'Osma vers 1196, à vingt-six ans.

Aussitôt, dit Jourdain de Saxe (n° 12), il se mit à briller parmi les chanoines comme l'étoile du berger, le dernier par l'humilité du cœur, le premier par la sainteté. Il devint pour les autres le parfum qui conduit à la vie, semblable à l'encens qui embaume dans les jours d'été.

¹ — Bx JOURDAIN DE SAXE O.P. (1190-1237), *Libellus de principiis Ordinis Prædicatorum*, n° 6. Il s'agit de la première biographie de saint Dominique, écrite par son contemporain, et successeur à la tête de l'Ordre. Le texte en est reproduit par le père Vicaire dans son ouvrage *Saint Dominique de Caleruega* (*ibid.*).

² — Il ne s'agit pas de chanoines réguliers dans toute la force juridique du terme. Ils suivaient la Règle de saint Augustin, mais ne formaient pas à proprement parler de congrégation religieuse. Il n'y avait pas de vœux. C'est pourquoi saint Dominique les quittera sans avoir à se faire dispenser de vœux.

Il était assidu à l'oraison, dit Thierry d'Apolda ; d'une charité qui l'emportait sur tout, d'une compassion qui le rendait anxieux ; absorbé par la contemplation ; humblement soumis à ses inférieurs ¹.

Il avait à cette époque, comme livre de chevet, les *Conférences de Cassien* qui l'imprègnent de la spiritualité du désert, de la grande tradition de la vie religieuse : imitation du Christ, lutte spirituelle et combat contre le démon, contemplation nourrie par la sainte Écriture. Telles étaient les leçons des grands anachorètes.

Avec le concours de la grâce, écrit Jourdain (n° 13), ce livre le fit parvenir à un degré difficile à atteindre de pureté de conscience, à beaucoup de lumière sur la contemplation, et à un grand sommet de perfection.

C'est à cette époque que Dominique commença à s'abstenir de viande. A l'âge de vingt-huit ans, il est élu sous-prieur du chapitre d'Osma dont Diégo de Azevedo est prieur.

Sous-prieur du chapitre cathédral, Dominique continuait cependant à fréquenter l'Université de Palencia et à y donner des cours.

A la mort de Martin de Bazan en 1201, Diégo de Azevedo deviendra évêque tout en restant prieur du chapitre. A partir de ce moment, saint Dominique devra rester à Osma.

Quelle fut l'importance du passage de Dominique au chapitre d'Osma ?

Dieu lui avait donné une grâce spéciale de prière pour les pécheurs, les pauvres, les affligés, écrit Jourdain de Saxe (n° 12-13). Il en portait les malheurs dans le sanctuaire intime de sa compassion, et les larmes qui sortaient en bouillonnant de ses yeux manifestaient l'ardeur du sentiment qui brûlait en lui-même. C'était pour lui une habitude très courante de passer la nuit en prière. La porte close, il priait son Père. Au cours de ses oraisons, il avait accoutumé de proférer des cris et des paroles dans le gémissement de son cœur. Il ne pouvait se contenir, et ses cris, sortant avec impétuosité, s'entendaient nettement de l'étage. Une de ses demandes fréquentes et singulières à Dieu était qu'il lui donnât une charité véritable et efficace pour s'attacher à procurer le salut des hommes, car il pensait qu'il ne serait vraiment membre du Christ que le jour où il pourrait se donner tout entier, avec toutes ses forces, à gagner des âmes, comme le Seigneur Jésus, Sauveur de tous les hommes, se consacra tout entier à notre salut ².

Le jeune apôtre castillan aux cheveux roux, petit, ramassé sur lui-même, mais robuste et passionné, n'était point fait pour demeurer toujours enfermé dans le cloître d'Osma, écrit le père Petitot O.P. Il était né soit pour les vastes solitudes,

¹ — THIERRY D'APOLDA O.P., *Livre sur la vie et la mort de saint Dominique*, Paris, Librairie catholique internationale de l'œuvre Saint-Paul, 1887, n° 24. L'ouvrage a été composé en 1288.

² — Il ne faut pas limiter ces angoisses nocturnes de saint Dominique pour le salut des âmes, à la seule période de sa vie où il était chanoine à Osma. Thierry d'Apolda, dans sa vie de saint Dominique, signale que, plus tard, le saint « s'appliquait si longuement à l'oraison après complies que, le plus souvent, il réveillait ses compagnons par le bruit de ses pleurs » (n° 227).

soit pour les grands combats. Ainsi que Jacob, il luttait, la nuit durant, avec sa vocation, avec l'ange du Seigneur, se sentant prédestiné à conquérir l'univers, à renouveler la face de la terre ¹.

Dominique s'essayera d'ailleurs à la prédication dès ce temps, et sa physionomie d'apôtre apparaît déjà :

Il savait se concilier l'amitié de tous, riches et pauvres, juifs et infidèles, qui sont nombreux en Espagne. Tous visiblement l'aimaient, sauf les hérétiques qu'il poursuivait et convainquait dans ses disputes et ses prédications. Il les exhortait et les appelait pourtant avec charité à faire pénitence et à revenir à la foi ².

Au contact des saints et éminents évêques Martin de Bazan et Diego, et en secondant ce dernier dans l'administration de son diocèse, Dominique devint en même temps un homme d'Église éminent et compétent. On le verra plus tard conférer avec le pape lui-même et la Curie, sur les moyens de combattre l'hérésie et de réformer la chrétienté. Son Ordre présentera très rapidement une organisation remarquable, régie par des Constitutions qui sont un chef-d'œuvre, une vraie « cathédrale » du Droit, dont s'inspireront de très nombreuses congrégations.

Le fruit est mûr. Dieu va pouvoir maintenant le cueillir. Après dix-huit années de lente formation (de 15 à 33 ans), l'apôtre, le conquérant, l'homme d'Église, va pouvoir donner toute sa mesure et partir à la conquête du monde. Il a devant lui dix-huit années d'apostolat.

L'apôtre

— *L'ambassade au Danemark et la nuit de Toulouse*

Osma est en Castille, dont le roi, Alphonse VIII, était alors le prince le plus puissant de l'Espagne. Les principales têtes couronnées d'Europe recherchaient son alliance. Sa troisième fille était mariée au roi de France Louis VIII. Rien d'étonnant, dans ce contexte, qu'Alphonse VIII cherchât à s'allier à la famille de Danemark en mariant un de ses fils à une princesse royale. Notons ici que les unions familiales entre princes chrétiens étaient d'une grande importance pour maintenir la paix entre les pays.

Pour cette délicate entreprise, le roi se tourna vers l'évêque Diégo, ce qui montre combien étaient grandes la réputation et la confiance que la cour portait à ce prélat. Diégo décida alors d'emmener avec lui son fidèle

¹ — P. PETITOT O.P., *Dominique de Guzman*, Lyon, Éditions du Lion, 1997 p. 57-58. Il s'agit ici d'une réédition de l'ouvrage du même auteur intitulé *La Vie de saint Dominique*, publié en 1925 aux Éditions de la Vie Spirituelle.

² — Témoignage du frère Jean d'Espagne au procès de canonisation, dans : *Saint Dominique, son esprit, ses vertus, d'après les témoins oculaires de sa vie et de sa mort*, Saint-Maximin, Librairie Saint-Thomas d'Aquin, 1923, p. 66.

second : Dominique ; une décision qui allait changer la face du monde. Cette mission politique inattendue était le moyen dont allait se servir la Providence pour faire traverser au saint tout l'échiquier européen, qu'un jour il remplira de l'activité de ses fils.

C'est une caravane importante qui franchit les Pyrénées et parvint à Toulouse.

Or, la nuit suivante, devait se produire un événement mémorable qui allait exercer une influence profonde sur la vocation de notre saint. Toulouse était la capitale la plus importante du catharisme. Nos voyageurs étaient descendus dans quelque hôtellerie. Dominique s'aperçut que le maître de la demeure était hérétique. C'était le premier contact « physique » de Dominique avec l'hérésie.

Nous ne pouvons continuer la biographie de notre saint sans dire quelques mots sur le catharisme.

— *Excursus sur le catharisme*

Les origines des cathares sont obscures. Entre le manichéisme et le catharisme, il y a des ressemblances et des différences telles, qu'il est impossible d'affirmer ou de nier que l'un dérive nécessairement de l'autre.

Le catharisme possède les dogmes fondamentaux du dualisme et de la malice de la matière ; comme corollaires théologiques, la doctrine d'un Christ fictif ¹ et le rejet de l'ancien Testament ² ; et, comme conséquences morales l'interdiction du mariage – à cause de la procréation – et l'abstinence de la chair animale.

L'organisation des deux sectes a des traits importants communs, surtout la distinction des élus (appelés parfaits) et des simples fidèles.

Sans même parler du point de vue théologique, le catharisme conduisait aux pires conséquences morales et sociales. Outre le rejet du mariage, tout ce qui tendait à stabiliser la vie humaine terrestre, était considéré par les cathares comme l'œuvre du dieu mauvais : ils condamnaient donc tout pouvoir politique, toute organisation sociale, interdisaient la propriété. Ils s'opposaient donc aussi aux serments qui stabilisaient la société. Quand on sait que toute la société du Moyen Age était fondée sur le serment, on voit les conséquences dramatiques de cette hérésie. Le catharisme était un dangereux ferment de révolution ³.

Les populations, peu instruites, impressionnées par l'austérité apparemment évangélique des prédicateurs de la secte, trouvaient dans le catharisme une solution facile au problème du mal : l'antagonisme de deux

1 — Pour les cathares, Dieu ne peut s'incarner puisque la chair est mauvaise.

2 — Le Dieu de l'ancien Testament a en effet donné le précepte de croître et de se multiplier, ce qui est totalement opposé à la doctrine cathare, une nouvelle conception emprisonnant une âme dans un corps mauvais.

3 — Pour plus de détails, on pourra consulter le *DTC*, article *Catharisme*, col. 1987-1998.

principes ; et surtout le caractère antichrétien du catharisme demeurait caché à leurs yeux, ce qui endormait leur vigilance.

Il faut cependant remarquer que, pour le midi de la France, même dans les localités où l'hérésie était la plus active, elle n'a jamais atteint la majorité de la population. En outre, les « croyants » et « auditeurs » cathares étaient très superficiellement attachés à la secte ; ce qui explique qu'une parole enflammée comme celle de Dominique, unie à l'exemple de sa vie pauvre, détachera facilement de l'hérésie les âmes de bonne volonté.

Si la religion cathare, en tant que telle, disparut du Languedoc par l'apostolat de Dominique, de ses frères, et des religieux mendiants – comme nous le verrons plus loin – les idées de la secte continuèrent leur chemin en souterrain. Dans une instruction pastorale du 8 février 1885 sur la franc-maçonnerie, Mgr Freppel citait l'historien Hurter, dans son *Histoire du pape Innocent III et de son siècle*¹ :

En comparant l'organisation intérieure des franc-maçons et ses tentatives contre l'Église, avec les principes connus de la doctrine des cathares, on est obligé de reconnaître quelques rapprochements, non seulement pour les principes généraux, mais pour les plus minces détails. Les deux sociétés ont pour principe l'indépendance de l'homme vis-à-vis de toute autorité supérieure. Toutes deux vouent la même haine aux institutions sociales et particulièrement à l'Église et à ses ministres. Toutes deux communiquent seulement le secret à celui dont on s'est assuré par une longue épreuve. [...] Chez tous deux, les vrais chefs sont inconnus à la foule. [...] Mêmes signes de reconnaissance dans la manière de parler et de s'entendre, de sorte que nous pouvons dire avec quelque raison que tout le bouleversement qui mine les fondements de la société européenne n'est autre chose que l'œuvre des albigeois, transmise par eux à leurs successeurs, les franc-maçons.

— *Place du catharisme dans la vie de saint Dominique et la genèse de l'Ordre dominicain*

Laissons ici la parole au père Gillet :

On a le droit de s'étonner qu'aucun biographe de notre saint n'ait donné à ce fait [du catharisme] la place centrale qu'il mérite [dans la genèse de son œuvre]. C'est lui pourtant, et lui seul, qui, dans les desseins de Dieu, a décidé de la vocation de Dominique, de son apostolat, de son œuvre.

A l'heure précise où il songeait à s'en aller évangéliser les Cumans [un peu plus tard dans ce récit] – il avait déjà trente-cinq ans ! – Innocent III l'envoya dans le midi de la France y rejoindre ses légats, et c'est là, dès ses premiers contacts avec les hérétiques, que sa vocation apostolique lui fut révélée.

Il en fut de même de son apostolat. Ce sont les hérétiques et leur influence sur les masses catholiques ignorantes du début du XIII^e siècle, qui inspirèrent à

¹ — Paris, 1810, p. 281-286.

saint Dominique sa méthode apostolique, la seule qui se soit montrée efficace, du fait que l'expérience autant que le zèle y joua un rôle de premier plan.

Enfin, si l'on veut comprendre à fond l'œuvre maîtresse de saint Dominique, l'Ordre des Frères Prêcheurs, la bien saisir dans toute l'ampleur de son but et la vitalité de ses moyens de réalisation, on ne peut plus la séparer des dix années d'expérience apostolique précédentes qu'il a consacrées personnellement à la conversion des hérétiques ¹.

— *La nuit de Toulouse*

Retournons à Toulouse où nous avons laissé notre saint, arrêté dans une hôtellerie. La nuit étant venue et tous s'étant retirés, Dominique réussit à rejoindre son hôte, et par compassion pour son âme entreprit de le convertir.

Il nous serait très malaisé, écrit le père Petitot, à nous qui sommes des hommes de foi et de charité médiocres, de nous représenter avec quelle bonté cordiale et en même temps quelle fougue impétueuse, Dominique s'attaqua à l'incrédulité de son hôte. Son zèle longtemps comprimé se déchaîna et souffla en tempête. L'hôtelier voyait ses préjugés emportés un à un, les principes les plus invétérés de sa fausse croyance déracinés, ses doutes élucidés jusque dans leur profondeur, par des éclairs de vérité. En même temps, une force surnaturelle émanant du visage de saint Dominique inspirait à son cœur et à sa volonté l'énergie des résolutions capitales. « L'hérétique, écrit le bienheureux Jourdain, ne put résister à la sagesse et à l'esprit qui parlaient ». Le lendemain matin, tandis que l'aurore dissipait les ténèbres de la nuit, la lumière surnaturelle de la foi remplaçait, dans l'âme abusée, les obscurités de l'erreur : la conversion était opérée ².

N'en concluons pas hâtivement que Dominique eut aussitôt l'intuition de fonder un Ordre religieux de prêcheurs. Mais cette première conversion, dont il avait été l'instrument, fut une étape décisive dans sa vocation de prédicateur :

Un tel résultat, au début d'une carrière, est un souvenir lumineux, un phare qui éclaire la route et oriente pour jamais une destinée, écrit le père Petitot ³.

— *L'ambassade au Danemark*

Nos ambassadeurs, parvenus chez le prince dont ils demandaient la fille, obtinrent sans trop de peine gain de cause, et l'on fit le mariage par procuration, comme c'était la coutume.

La petite troupe revint avec empressement en Castille annoncer au roi Alphonse VIII l'heureuse issue de la négociations. Puis ils repartirent avec une escorte plus nombreuse et plus brillante chercher la fiancée. Ce devait être en l'été 1205. Mais, parvenus au terme de leur voyage, *cum ad Marchias*

¹ — P. GILLET O.P., *ibid.*, p. 8-9.

² — P. PETITOT O.P., *ibid.*, p. 67.

³ — P. PETITOT O.P., *ibid.*, p. 67-68.

pervenissent, nos ambassadeurs apprirent avec consternation « que la jeune fille était morte », dit Jourdain de Saxe (n° 16).

— *Le premier voyage à Rome*

L'évêque d'Osma décida alors de se diriger vers Rome. Il voulait demander au pape une faveur extraordinaire. Diégo et Dominique avaient en effet trouvé un Danemark en pleine effervescence missionnaire vers l'Est de l'Europe, en particulier vers les Cumans, peuplade de païens nomades vivant au nord de la Mer Noire, dont les mœurs cruelles ouvraient la perspective d'un glorieux martyr à ceux qui iraient les évangéliser. La mission matrimoniale allait avoir des retombées imprévues.

En chevauchant vers Rome, Diégo et Dominique méditaient à la fois sur l'immense pitié des âmes : âmes des païens dans les longues plaines du Nord, mais aussi âmes égarées des chrétiens tentés par l'hérésie dans la vallée de la Garonne et les plaines du Lauragais.

Diégo obtint rapidement une audience du pape Innocent III. Évêque de Castille, venant de parcourir quatre fois la France et l'Europe, ayant été chargé d'une importante négociation royale, il pouvait apporter au pape des renseignements précieux sur la situation politique et religieuse européennes. Puis il lui parla de son projet de mission chez les Cumans.

Cependant, il n'entra pas dans les habitudes de l'administration pontificale d'enlever son siège (important) à un évêque pour l'envoyer dans une mission sans retour. Il refusa donc absolument à Diégo et Dominique la permission qu'ils demandaient, quelque généreux qu'ait été leur projet. Le père Petitot (p. 73) pense que le pape « encouragea plutôt l'évêque d'Osma à poursuivre l'œuvre de réforme de son diocèse ». Cependant, la suite des événements laisse conjecturer autre chose.

— *Rencontre des légats du pape à Montpellier (printemps 1206)*

Au lieu de rentrer en Espagne par la route de Provence, l'évêque et ses deux compagnons remontèrent vers le Grand Saint-Bernard. Puis, traversant le Jura, ils passèrent en Bourgogne pour visiter Cîteaux. Le pape n'aurait-il pas chargé l'évêque d'insister auprès des cisterciens pour l'envoi, dans les terres toulousaines, de prédicateurs que ses lettres avaient jusque là vainement réclamés ? Diégo aurait-il reçu quelque mission officielle auprès des cisterciens chargés de l'Albigeois ?

Cîteaux était alors en pleine apogée. Voyant de quelle aide ces moines pourraient lui être dans son diocèse, Diégo revêtit l'habit de l'Ordre et emmena avec lui quelques moines exemplaires ¹. On notera que Dominique ne suivit pas ici son évêque, et ne s'affilia pas à l'Ordre cistercien. La Providence se le réservait pour autre chose et les événements ne vont

¹ — Cela ne signifiait pas que l'évêque devenait cistercien. Il s'affiliait plutôt à l'Ordre en tant qu'oblat.

d'ailleurs pas tarder à se précipiter.

Après Cîteaux, Diégo et Dominique se rendirent à Montpellier pour y rencontrer les légats du pape : Arnaud Amalric (abbé de Cîteaux), Pierre de Castelnau, Raoul (religieux de l'abbaye de Fontfroide), et quelques ecclésiastiques de la région.

Il est impensable qu'un évêque, ayant reçu l'ordre du pape de regagner son diocèse, se soit permis de lui-même une telle initiative. Cela confirme la pensée qu'il agissait au nom d'Innocent III.

Les légats étaient profondément découragés.

Ayant reçu du pape la mission d'évangéliser le Languedoc ravagé par l'hérésie, ils n'avaient obtenu aucun résultat appréciable et durable.

Diégo n'eut pas de peine à leur dire qu'ils prenaient la mauvaise méthode pour toucher les cœurs en Languedoc. Les hérétiques cathares affectaient une fausse pauvreté évangélique sous prétexte de la corruption du clergé catholique. Ce n'était pas en sillonnant le pays avec de riches équipages – comme il était alors d'usage ¹, qu'ils seraient crédibles auprès des populations. C'est avec une pauvreté semblable à celle des apôtres, qu'il fallait affronter l'hérésie : en allant à pied et en mendiant sa nourriture. Ils montraient ainsi que l'Église catholique était capable de se réformer elle-même.

Assez déconcertés par l'audace de la proposition, les cisterciens étaient en même temps trop découragés de leur propre manière de faire, pour refuser ce que leur proposait un évêque dont la réputation de vie sainte leur était connue – la Castille n'était pas si lointaine. Avec une pointe de malice, ils se tournèrent vers l'évêque d'Osma, disant que « si quelque personne de réelle autorité morale acceptait de les précéder en prêchant de cette manière, ils la suivraient très volontiers ² ». Diégo s'offrit. Son énergie entraînant et celle de Dominique, firent le reste ³.

Après la question de la pauvreté, le second point à régler était celui de l'attaque elle-même à mener. Les chefs, les « purs », les parfaits, trompaient les catholiques ignorants, en leur jetant « de la poudre aux yeux », en illustrant leur enseignement et leur prédication de textes de l'Écriture. Un seul moyen s'offrait pour les combattre : il consistait à utiliser cette même méthode pour confondre les hérétiques, et prouver par l'Écriture que, contrairement à leurs accusations, l'Église catholique représentait la seule véritable Église fondée par Jésus-Christ. On se mit donc en route pour provoquer les cathares dans des joutes publiques.

1 — Légats du pape, représentant la suprême autorité de l'Europe chrétienne, il convenait qu'ils le manifestent dans leur équipage et dans leur escorte, d'ailleurs modérée.

2 — Rapporté par Pierre de Vaux-Cernai, chroniqueur cistercien, cité par le P. VICAIRE p. 191.

3 — Le légat Raoul à la demande du chapitre de Cîteaux, écrivit cependant à Rome six mois plus tard pour rendre compte de cette nouvelle méthode d'apostolat et demander une approbation. Elle fut immédiate (P. VICAIRE, *Histoire de saint Dominique, ibid.*, p. 195-196).

Jourdain de Saxe (n° 21) note que c'est à partir de ce moment que Dominique ne se fit plus appeler sous prieur, mais frère Dominique.

— *Premières missions en Languedoc*

L'histoire de l'apostolat de saint Dominique chez les Albigeois est une histoire fabuleuse qui tient de l'épopée, et où abondent les miracles, écrit le père Gillet [p. 60].

Les légats avaient renvoyé leur équipage et se dirigeaient maintenant à pied avec Diégo et Dominique vers les territoires infestés par l'hérésie. Ils prirent la route de Béziers. Il fallait un certain courage pour aller ainsi affronter des hérétiques, appuyés par le pouvoir séculier, sur leur propre territoire ! On risquait sa vie.

Nous ne pouvons raconter en détail chacune de ces joutes.

Signalons d'abord les étapes : Servian, Béziers, Carcassonne, Verfeil, Montréal-de-l'Aude.

Arrivant dans un village ou une ville, les missionnaires convoquaient la population pour une joute publique avec les cathares. Elle avait lieu dans quelque château ou sur une place. Ce genre de joute était redoutable, car les hérétiques connaissaient parfaitement l'Écriture, et le jury, composé de bourgeois, était acquis ou du moins favorable à l'hérésie. On voit ici en quel état se trouvait la France chrétienne, les hommes d'Église étant réduits à se défendre devant un jury laïc.

Les discussions étaient acharnées et duraient parfois jusqu'à une ou deux semaines. Entre les joutes orales, chaque partie préparait sa thèse, qu'il résumait en quelques pages ou livrets appelés *libelli*. Pour engager de telles disputes, il fallait posséder à fond et presque de mémoire aussi bien l'ancien que le nouveau Testament, et être capable de parler pendant des heures sans faillir.

Les missionnaires allaient de victoire en victoire. A leur départ, ils étaient souvent accompagnés pendant un long moment par le peuple. Beaucoup de pauvres gens se seraient volontiers convertis au christianisme, si les nobles n'avaient patronné l'hérésie. Et ce fut le drame de ce genre d'apostolat. Il faudra en venir à une croisade militaire pour briser le pouvoir des seigneurs et s'atteler sans entraves à l'évangélisation du peuple. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Arrêtons-nous pour le moment à la mission de Montréal-de-l'Aude où eurent lieu plusieurs événements notables.

C'est d'abord le « miracle des épis », le 24 juin 1206, en la fête de saint Jean-Baptiste, qui était alors chômée. Des hérétiques, repris par Dominique alors qu'ils fauchaient le blé et ne tenaient aucun compte des avertissements du saint, virent soudain les gerbes qu'ils portaient, et leurs mains, couvertes de sang. Ils vinrent se jeter aux pieds de Dominique et se conver-

tirent. Une stèle commémorative a été érigée en ce lieu, sur la route conduisant de Carcassonne à Montréal.

C'est à cette époque que le légat du pape, Pierre de Castelnaud, qui s'était écarté un certain temps après la conférence de Béziers en raison de l'attitude menaçante des hérétiques, revint avec douze abbés cisterciens. Jamais la mission n'avait été si nombreuse. On résolut de porter un défi général à tous les ministres de l'hérésie à Montréal. La joute passa tout en revue : il fallait justifier le pouvoir du pape, spirituel et temporel, l'institution des sacrements, les cérémonies de la messe, etc.

Eut lieu un second miracle : le « miracle du parchemin ». Après l'une des dernières séances, et des plus orageuses, Dominique résuma objections et réponses sur quelques feuilles de parchemin qu'il prêta aux cathares afin qu'ils pussent les examiner à loisir. A la tombée de la nuit, les hérétiques s'étaient rassemblés dans une salle du château autour du foyer. L'un d'eux proposa de jeter le libelle aux flammes : s'il était consumé, leur foi en l'hérésie serait confirmée ; s'il demeurerait intact, c'est que la foi catholique était la vraie. Les hérétiques ne doutaient pas du résultat. Mais trois fois, le libelle de Dominique fut jeté au feu, et trois fois il fut rejeté ¹. Les hérétiques refusèrent cependant de se convertir, et ils défendirent aux témoins du miracle de le divulguer. Cependant, un chevalier qui avait assisté à la scène et penchait pour l'Église, le raconta à quelques catholiques ².

Les controverses de Montréal durèrent quinze jours. Cent cinquante hérétiques environ s'y convertirent. C'était un résultat considérable.

Mais les missionnaires étaient trop nombreux pour continuer à cheminer tous ensemble. La région fut donc partagée entre eux. Diégo et Dominique se virent attribuer la contrée de Montréal et Fanjeaux, les plus importantes citadelles du catharisme.

L'expérience que Dominique commençait à acquérir, et qui se fortifia dans les années suivantes, est essentielle à noter pour comprendre la genèse de l'Ordre des Prêcheurs. L'Ordre dominicain ne sera pas une œuvre abstraite élaborée de toutes pièces dans un cerveau, fût-il de génie. Il sortira du contact avec le réel, lentement mais sûrement. Ce n'est qu'après de longues années de vie apostolique, que Dominique songera à se survivre dans une famille religieuse pour y voir prolonger son apostolat.

¹ — *L'Année Dominicaine* au 8 décembre, dit que ce manuscrit traitait de l'Incarnation et de la Vierge Immaculée.

² — L'abbé Cure, dans son édition du *Livre sur la vie et la mort de saint Dominique* par Thierry d'Apolda, au chapitre IX, confirme dans une note que le miracle du parchemin qui eut lieu à Montréal est distinct du miracle semblable qui eut lieu plus tard à Fanjeaux. Celui de Fanjeaux fut bien plus éclatant.

— *Saint Dominique à Fanjeaux*

Après la dispersion des prédicateurs, saint Dominique se fixa à Fanjeaux.

On peut affirmer sans exagération que Fanjeaux était par excellence la citadelle de l'hérésie. C'est là que Guilabert de Castres, futur « évêque » de l'église cathare, avait établi son quartier général. Les hérétiques y déployaient en public la plus grande activité : les cérémonies du *consolamentum*¹ y étaient célébrées devant une nombreuse assistance. Les cathares formaient même des cortèges dans les rues. Fanjeaux était comme la sainte Sion du catharisme.

C'est donc au cœur même de l'hérésie que Dominique venait planter la croix du Christ. Il s'installa dans un pauvre réduit où il cuisait lui-même ses galettes de pain et couchait par terre. La maison se visite encore. Elle était une dépendance du château (aujourd'hui disparu), ce qui assurait au saint une certaine protection en cette bourgade où le catholicisme comptait nombre d'ennemis.

Dominique passait ses journées à prêcher dans l'église aux fidèles, ou à controverser en public avec les hérétiques. Il consacrait ses nuits à la prière et à la pénitence, n'accordant à son corps que le minimum de repos et de sommeil.

C'est à Fanjeaux qu'eut lieu « le miracle de la poutre » : un fait analogue à ce qui s'était passé à Montréal, sauf que cette fois, en s'échappant du feu, le manuscrit brûla une poutre du plafond. La poutre brûlée est encore conservée dans l'église de Fanjeaux.

La sainteté de Dominique, son ascétisme prodigieux, son zèle enflammé commençaient à ébranler l'incrédulité. Le regard aimant et doux, le visage toujours serein, il parlait si bien de Dieu, de Notre-Seigneur, de Notre-Dame, de l'Église, des âmes et du salut ! En particulier, quelques nobles dames ou demoiselles furent profondément touchées. En dépit de toutes les défenses, elles étaient venues l'écouter et, un soir, l'attendirent à la sortie de l'église, sous le porche :

Serviteur de Dieu, venez à notre aide. Si ce que vous avez prêché aujourd'hui est vrai, depuis longtemps déjà le démon de l'erreur a aveuglé nos esprits. Car ces hommes que vous appelez hérétiques et que nous regardons comme des bons hommes, nous les avons crus et suivis jusqu'à ce jour. Mais à présent nous sommes ballottées par le doute. Aidez-nous donc, serviteur de Dieu, et priez le

1 — C'était le rite d'entrée dans la secte. Il consistait dans une cérémonie très simple. Le postulant récitait le *Pater noster*, et le ministre cathare lui imposait les mains. Le fidèle était alors réputé purifié de toutes ses fautes, et assuré de la récompense éternelle.

Seigneur votre Dieu de nous faire connaître la vraie foi dans laquelle nous puissions vivre, mourir et être sauvées ¹.

Alors Dominique obtint que le démon se montre sous l'apparence d'un chat énorme aux yeux de bœuf projetant des flammes, à la langue pendante immense. Après avoir bondi de tous côtés, il grimpa à la cloche et disparut par le trou. Les neuf dames, toutes appartenant à la petite noblesse de la région, se convertirent et se donnèrent à saint Dominique. Cela porta un coup très cruel à l'hérésie.

Le fondateur

— *Fondation de la « Sainte Prédication » de Prouille*

Le désir des neuf dames d'entrer dans la vie religieuse était l'occasion providentielle pour fonder un monastère dans la région, pour prendre pied dans le pays et ainsi opposer autel à autel.

Le lieu précis où devait être fondé le monastère fut révélé surnaturellement au saint. Le 22 juillet 1206, en la fête de sainte Marie-Madeleine, alors que saint Dominique se trouvait sur une terrasse de Fanjeaux dominant la région, il vit un globe de feu apparaître au-dessus de la petite église de Prouille et, après beaucoup de détours, venir s'y reposer. Le phénomène se reproduisit les jours suivants. La terrasse, d'où saint Dominique vit le phénomène, est devenue un lieu de pèlerinage. Elle a reçu le nom de *Seignadou*, le signe de Dieu.

Diégo, étant encore dans la région, encouragea Dominique pour cette fondation, et la recommanda à l'évêque de Toulouse, Foulques. L'évêque concéda sans difficulté au saint l'église de Prouille et le territoire adjacent. Le document, daté de 1206, que l'on peut appeler « Charte de Foulques », mentionne que cette concession a été accordée « sur les prières du seigneur Dominique d'Osma, pour une oeuvre principalement de piété et de miséricorde, aux femmes converties par les prédicateurs qui furent délégués pour repousser la peste hérétique et pour prêcher contre ses fauteurs ». Dans ce document, nous voyons posée la première pierre de l'oeuvre dominicaine.

Mais Dominique n'est plus seul, puisqu'on mentionne des prédicateurs avec lui. L'oeuvre de Prouille nous apparaît donc dès sa conception comme un monastère double : Prouille est la maison-mère des Prêcheurs et des Prêcheresses. Elle sera la citadelle, le *castillo* de Dieu, au centre même du pays hérétique.

¹ — Rapporté par le bienheureux HUBERT DE ROMANS, 5^e Maître de l'Ordre des Prêcheurs (1254-1263), au chapitre 44 de sa *Vie de saint Dominique*.

Sainte-Marie de Prouille devint bientôt le centre de ralliement et de rayonnement des prédicateurs apostoliques ¹. La petite église de Notre-Dame était comme le sein maternel, le berceau des fils et des filles du saint patriarche ; en sorte que la maison des prêcheurs d'un côté, celle des prêcheuses de l'autre, formaient « la Sainte Prédication ». On appelait frère Dominique, prieur de Prouille, ses compagnons les frères de Prouille ².

Prouille est sa maison à lui, son foyer religieux ; c'est de là qu'il part pour évangéliser les âmes, là qu'il revient pour prendre son repos. Quels horizons furent plus aimés de saint Dominique, quels murs plus désirés, quel coin de terre plus sanctifié de ses pas ! Aussi Prouille restera à jamais la maison paternelle de l'Ordre des Prêcheurs. Chose admirable ! Cette maison paternelle est une maison de prière, comme si la Providence avait voulu marquer par un signe évident à tous les yeux la vraie source où la prédication trouve et puise sa force principale. Frère Dominique, le prêcheur, comme on l'appelait souvent, fonde d'abord une maison de prière : elle sera la base de la grande fondation de la prédication universelle. Les œuvres de Dieu se tiennent par la main, les désunir serait méconnaître les mystérieuses et suaves harmonies de son infinie sagesse ³.

Pour le moment, Prouille ne comprenait comme bâtiments qu'une église avec quelques bâtiments adjacents en mauvais état. Dominique fit hâtivement remettre en état et reconstruire en partie les bâtiments. On compléta l'ensemble par une construction modeste qui avait une ouverture sur le chœur de l'église.

C'est dans les derniers jours de 1206, que le monastère de moniales put être canoniquement érigé. Les premières sœurs étaient au nombre de neuf. Quant aux frères, ils étaient au nombre de cinq ou six selon Jourdain de Saxe. Parmi eux : Noël Claret, procureur ; son frère Guillaume, et Bertrand de Garrigue.

Voilà donc Dominique, dès la fin de 1206, officiellement prieur d'une sainte prédication contre l'hérésie, appuyée par la prière et le sacrifice de moniales. Cependant, près de dix années de labeurs et d'épreuves (1207-1217) l'attendaient encore, avant qu'arrive l'efflorescence de son œuvre.

— *Départ et mort de l'évêque Diégo*

Dès les débuts de 1207, Diégo décida de regagner son diocèse. Il se proposait de recueillir des subsides dans le diocèse d'Osma et de revenir, avec l'autorisation du souverain pontife, accompagné de missionnaires, pour promouvoir l'œuvre de la Sainte Prédication. Dominique voulut l'accompagner jusqu'au pied des Pyrénées. Il était prévu, sur le chemin, de donner une

¹ — Cela va durer dix ans : les dix années de l'apostolat de Dominique en Languedoc.

² — Père Émile-Alphonse LANGLAIS O.P., *Le Père Maître des novices et des frères étudiants dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs*, Rome-Sainte-Sabine, DDB, 1958, p. 40-41.

³ — Père A. MORTIER O.P., *Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, t. 1, p. 14.

mission à Pamiers contre les Vaudois avec l'évêque Foulques. La mission fut un succès exceptionnel par le nombre de conversions. La grande série des conférences contradictoires inaugurée au printemps 1206 se terminait donc aux premiers mois de 1207 à Pamiers par un résultat des plus consolants.

L'heure était maintenant venue pour Diégo et Dominique de se faire leurs adieux. Ils ne se reverront plus. Âgé et fatigué, Diégo ne rentra à Osma que pour s'aliter et mourir. Il fut honoré de miracles après sa mort.

Quand on apprit le trépas de l'homme de Dieu, écrit Jourdain (n° 31), chacun de ceux qui restait dans le Toulousain s'en retourna chez lui ¹.

Dominique demeurait seul, avec ses quelques compagnons de la maison de Prouille, pour continuer le labeur ² apostolique. Jusqu'à la croisade, qui débuta en juin 1209, il parcourut le Lauragais et le Carcassès (région de Carcassonne). En 1210, il exerça un long ministère à Toulouse et dans les environs. En 1213, le voilà à Carcassonne, remplaçant l'évêque parti en France chercher du renfort pour la guerre. En 1214, Foulques le nomma curé de Fanjeaux. En 1215, il s'installa à Toulouse (*infra*) pour y rester jusqu'à la fin de 1217.

— *La croisade des Albigeois. Dominique refuse l'épiscopat. Il reçoit le rosaire des mains de Notre-Dame*

• *Saint Dominique et la croisade*

Le 17 novembre 1207, le pape Innocent III écrivit au roi de France, Philippe Auguste, au duc de Bourgogne, au comte de Champagne, et en général à tous les princes et seigneurs du nord de la France pour les presser de s'armer et d'aller chasser les hérétiques du Languedoc. La bulle se terminait en promettant à tous la même rémission des péchés que celle accordée aux croisés de Terre sainte.

C'était l'aboutissement d'un siècle de patience pendant lequel les papes avaient tout fait pour réduire l'hérésie par le moyen plus pacifique de la prédication, exaspérant même les princes temporels par leur refus de faire appel plus tôt à la force ³.

L'appel à la croisade ne fut cependant pas accueilli au début avec empressement par les princes catholiques français. Mais l'assassinat, par les hérétiques, du légat du pape Pierre de Castelnau, le 15 janvier 1208, fit déborder le vase.

Il fallut un an pour préparer la croisade : d'avril 1208 à juin 1209.

Saint Dominique n'eut pas de part directe dans cette guerre. Ce n'était

¹ — Il s'agit des missionnaires cisterciens.

² — Sauf pour les pouvoirs judiciaires et administratifs.

³ — Sur toute cette question, et pour répondre aux calomnies des ennemis de l'Église, on lira avec intérêt l'ouvrage de Jean DUMONT, *L'Église au risque de l'histoire*, Paris, Critérion, 1981, p. 169-207.

pas sa vocation. Il voulait se laisser distraire le moins possible de son ministère de prédication. Dominique était l'homme *d'une œuvre*, et il ne voulait pas dévier de sa mission.

Cela ne veut pas dire qu'il était opposé à la croisade, comme le prétendent certains auteurs. On le verra, au contraire, en première ligne, lors de la bataille de Muret le 12 septembre 1213, obtenir par Marie la première victoire du Rosaire. Huit cents chevaliers catholiques, appelés par le pape Innocent III, se trouvaient en face de 34 000 ennemis environ (des cathares renforcés par des troupes venues d'Espagne avec le roi Pierre II d'Aragon ¹). Dominique monta alors avec le clergé et le peuple dans l'église de Muret, et il fit prier à tous le rosaire. Cinq mois après l'évènement, un notaire languedocien écrivit :

*Dominicus rosas afferre
Dum incipit tam humilis
Dominicus coronas conferre
Statim apparet agilis* ².

Le notaire note ici l'humilité de Dominique qui n'hésita pas à prendre la prière du rosaire (prière très humble, prière du peuple) ; et il signale son agilité à achever les couronnes, c'est-à-dire à faire se succéder les chapelets les uns aux autres ³. Les chevaliers catholiques, menés par Simon de Montfort, remportèrent une victoire fulgurante et miraculeuse ⁴. Les chroniques relatent que les ennemis de la religion tombaient les uns sur les autres ainsi que les arbres de la forêt sous la cognée d'une armée de bûcherons.

Cette bataille, par la mort du roi d'Aragon, fut décisive pour la croisade : Pierre II étant le principal soutien des seigneurs languedociens, sa mort signifiait l'écroulement de la résistance des méridionaux.

Pour noter le lien entre Dominique et la croisade, il n'est pas inutile de citer aussi l'amitié intime du saint avec Simon de Montfort : en février 1211, Dominique baptisera la dernière fille du chevalier chrétien, née à Montréal, et il mariera son fils aîné Amaury avec Béatrice, la fille du Dauphin de France. Arrivé au faite de sa gloire, entouré des plus hauts prélats de l'Église, Simon ne manquait pas de clercs auxquels il aurait pu demander de bénir ces noces. Il aurait pu s'adresser à un évêque. Qu'il ait préféré

¹ — Le roi n'était pas cathare. Il avait jusqu'ici défendu le Saint-Siège, mais il intervint pour des raisons politiques, craignant que Montfort profite des événements pour s'emparer du midi. Il préférerait que le Languedoc restât morcelé entre les seigneurs. Mais cela ne l'excuse pas d'avoir apporté son soutien à des princes soutenant la pire des hérésies, allant à l'encontre d'une croisade ordonnée par le pape pour sauver la chrétienté !

² — Dominique apporte des roses [à Notre-Dame], il apparaît si humble lorsqu'il commence [à prier] ; Dominique fait des couronnes [chapelets], il apparaît aussitôt agile [à prier].

³ — Au Moyen Âge, réciter le chapelet était considéré comme tresser une couronne de roses à Marie.

⁴ — Les catholiques n'auront que huit tués, et leurs ennemis 10 000 morts dont le roi d'Aragon.

Dominique, qui n'avait aucune dignité importante, en dit long sur les liens d'estime qu'il nourrissait à l'égard de ce dernier. La famille de Montfort choisira même Fanjeaux comme résidence pendant la croisade, à cause de la proximité de Prouille ¹. Le chapitre général de l'Ordre des Prêcheurs, tenu en 1246 sous le Maître Jean-le-Teutonique (1241-1252), inscrira Simon de Montfort au martyrologe dominicain au 23 juin, avec la mention : « digne de mémoire, zéléteur de la foi et ami du bienheureux Dominique ² ».

• *Saint Dominique refuse l'épiscopat*

Bien sûr, le recours à la force armée n'était pas le seul moyen préconisé par les légats pour rechristianiser la région. Ils estimaient nécessaire de nommer des évêques énergiquement catholiques pour remplacer ceux qui avaient été trop tièdes en face de l'hérésie.

Or, en Languedoc, au cœur même de la région conquise par les croisés, se trouvait un homme éminemment digne d'un évêché, et dont le zèle et l'orthodoxie étaient au-dessus de tout soupçon : cet homme était Dominique.

C'est ainsi que, spontanément, les chapitres de Béziers, celui d'Auch, élirent Dominique évêque. Il refusa catégoriquement. De même lorsqu'on lui proposa l'évêché de Couzerans : « j'ai à m'occuper de ma nouvelle plantation de Prêcheurs et de religieuses à Prouille, c'est mon œuvre je n'en prendrai point d'autre. »

Accepter un épiscopat aurait été renoncer à l'œuvre des Prêcheurs. Comme pour la croisade, Dominique ne voulait pas se laisser distraire de la mission que Dieu lui avait assignée. Il confia même un jour à de simples fidèles qu'« il était résolu à s'enfuir la nuit avec son bâton plutôt que d'accepter l'épiscopat ou toute autre dignité d'Église ³ ».

• *Le rosaire, arme donnée par Notre-Dame à saint Dominique pour combattre l'hérésie et répandre la foi*

C'est à cette époque, et dans ce contexte de reconquête des âmes sur l'hérésie, qu'il faut situer la révélation du rosaire à saint Dominique.

La date la plus probable semble l'année 1213, puisque la bataille de Muret (*supra*) eut lieu le 12 septembre de cette même année. En tous cas, le don du rosaire ne put avoir lieu après cette date.

1 — Pour faire justice des calomnies répandues sur Simon de Montfort et sur cette croisade par les ennemis de l'Église, on pourra se reporter à l'ouvrage de Dominique PALADILHE, *Simon de Montfort et le drame cathare*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1988 (épuisé). Réédition par *Via Romana* en 2011. — Lire aussi l'article de Philippe GIRARD, « Simon de Montfort : bourreau ou martyr ? », publié dans *Le Sel de la terre* 80. Montfort est en toute vérité un modèle de chevalier chrétien.

2 — *Dignus memoria nobilis [...], zelator fidei et specialis amicus B. Dominici.*

3 — Cité par le père VICAIRE dans son *Histoire de saint Dominique*, *ibid.*, p. 303.

Il est très important de noter que le rosaire n'a pas été donné à l'origine comme une dévotion particulière, une nouvelle manière de prier, mais comme *un mode de prédication*.

La prédication dominicaine des origines, inaugurée par saint Dominique sur l'inspiration de Notre-Dame, consistait à exposer les principaux mystères de la vie de Notre-Seigneur, tels que nous les trouvons dans le rosaire, et à entrecouper cette prédication par la récitation de *Pater noster* et d'*Ave Maria*.

Il agissait ainsi parce que la parole, aussi brillante soit-elle, ne suffit pas pour convertir. Seule la grâce de Dieu peut briser les résistances secrètes de l'âme, et cette grâce ne peut être obtenue que par la prière. C'est d'abord la prière de l'apôtre, et saint Dominique y passait ses nuits. Mais, dit saint Thomas d'Aquin, « il arrive que la prière faite pour autrui n'aboutisse pas [...] par suite d'un obstacle tenant à celui pour qui l'on prie » (II-II, q. 83, a. 7). Cependant, si le pécheur lui-même se met à prier, en priant il lève l'obstacle à sa conversion. Il y a en effet, continue saint Thomas, « quatre conditions dont la réunion fait qu'on obtient à coup sûr ce qu'on demande : il faut demander pour soi, ce qui est nécessaire au salut éternel, et le faire avec piété et persévérance ¹ ». C'est donc l'oeuvre d'un apôtre particulièrement inspiré et surnaturel que d'allier ainsi sa prédication à la prière de celui qui est instruit ².

Comment cette méthode de prédication se révéla-t-elle particulièrement appropriée pour détruire l'hérésie cathare ?

Les cathares niaient les mystères de l'incarnation et de la rédemption. Si l'absence de prédication catholique avait favorisé l'implantation du catharisme, la prédication populaire des mystères du rosaire, jointe à la prière des *Pater* et des *Ave*, fut le remède radical pour guérir ce fléau. Dans les années qui suivirent la mort de saint Dominique, une multitude de religieux sillonnaient le pays, joignant à leur parole l'exemple d'une vie pauvre. Au cours du 13^e siècle, ce ne furent pas moins de 118 couvents de religieux mendiants (dominicains, franciscains, carmes, augustins) qui furent fondés dans le Languedoc. Entre 1216 et 1295, près de 1 100 dominicains

1 — SAINT THOMAS D'AQUIN, II-II, q. 83, a. 15, ad 2 *in fine*. Au corps de l'article 16, saint Thomas ajoute : « Quand le pécheur prie sous l'inspiration d'un bon désir de la nature, Dieu l'exauce : non par justice, car le pécheur ne le mérite point, mais par pure miséricorde ; pourvu toutefois que soient sauvés les quatre conditions énumérées plus haut. »

2 — Il est intéressant de noter que saint François-Xavier, le grand apôtre de l'Asie, utilisera une méthode semblable. Ses catéchismes populaires étaient exercices de prière autant que d'enseignement : « Je disais le *Credo*, article par article. [...] Je les avertissais qu'être chrétien, c'est tout simplement croire fermement, sans hésitation, ces douze points. [...] Je dis [alors] le *Pater noster* et l'*Ave Maria*. [...] Nous récitons douze *Pater* et douze *Ave* en l'honneur des douze articles de la foi. » (A. BROU, *Saint François-Xavier*, Paris, Beauchesne, 1912, t. 1, p. 204-205.)

ont vécu dans cette région ¹.

Cette union de la prière vocale avec la prédication des mystères du Christ et de Notre-Dame passa ensuite dans la piété, mais seulement dans un second temps. Cela pourrait expliquer, aux dires du père Mortier, historien dominicain, pourquoi « les contemporains de saint Dominique, les premiers écrivains de l'Ordre, ne mentionnent pas le rosaire parmi les dévotions de l'Ordre : parce qu'à cette époque, le rosaire n'était pas à proprement parler une dévotion, une formule de prière ; c'était une méthode de prédication ². »

Cette origine du rosaire nous éclaire sur la façon dont nous devons considérer notre chapelet quotidien : comme une méditation et une contemplation avant d'être une récitation ; comme une contemplation, sur fond de prière de supplication à la médiatrice de toutes les grâces ³.

• *Quelques faits édifiants de cette période*

La situation extrêmement tendue dans la région, n'empêchait pas saint Dominique de la parcourir à pied, prêchant contre l'hérésie, luttant pied à pied contre les ministres cathares. Il aimait même exercer son ministère à Carcassonne parce que, disait-il, « tout le monde m'y est contraire ». Aux carrefours des ruelles, les artisans le plaisantaient, le huaient. Les gamins le poursuivaient, lui jetaient de la boue, du fumier, attachaient à sa chape des chiffons, de la paille. On le traitait comme un fou.

— C'est à cette époque qu'il faut situer l'épisode de « la croix du sicaire ». Dominique revenait de Fanjeaux à Prouille un soir, à la tombée du jour. Des sicaires (assassins) armés de poignards l'attendaient au coin d'un buisson. Les apercevant, Dominique se mit à chanter, heureux de voir approcher l'heure du martyre. Ce que voyant, les sicaires n'osèrent le frapper et lui demandèrent ce qu'il ferait s'ils le tuaient :

Je vous aurais prié, répondit-il, de ne pas me donner tout de suite des blessures mortelles, mais de prolonger mon martyre en mutilant un par un tous mes membres. Ensuite, de me faire passer sous les yeux les parties amputées de ces membres, de m'arracher alors les yeux, enfin de laisser le tronc baigner en cet état dans mon sang ou de l'achever tout à fait. Ainsi, par une mort plus lente, je mériterai la couronne d'un plus grand martyre (Jourdain n° 34).

Alors les assassins le laissèrent s'éloigner. Le lieu est marqué au-

¹ — Ces faits sont signalés par le père VICAIRE O.P. dans l'ouvrage *Les Prêcheurs et la vie religieuse des pays d'Oc au XIII^e siècle*, Toulouse, Privat, 1998, chapitre intitulé « L'action de l'enseignement et de la prédication des Mendicants vis-à-vis des cathares ». On se reportera en particulier aux p. 374 et 375.

² — P. MORTIER O.P., *Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, Paris, Alphonse Picard et Fils, 1903, t. 1, p. 17-18.

³ — On pourra se reporter aux études publiées sur cette question dans *Le Sel de la terre* : n° 38 (« Le Rosaire, histoire et doctrine ») ; n° 41 (« Le Rosaire, victoires et pratique ») ; n° 86 (« 8^e centenaire de l'institution du rosaire »).

jourd'hui par une croix où se recueillent les pèlerins.

— On montre, près de Montréal-de-l'Aude cette fois, la fontaine où Dominique avait l'habitude de se désaltérer quand il revenait à pied de Carcassonne. Il faisait ainsi pour ne pas malédifier ses frères ou ses hôtes à son retour, en buvant avec trop d'avidité.

— Près de cet endroit, « le monument de l'orage » commémore un miracle obtenu grâce à un signe de croix tracé sur le ciel noir par Dominique, alors que Bertrand de Garrigue, qui l'accompagnait, se plaignait de la trombe d'eau et de grêle qui s'abattait sur eux. Tout autour d'eux la pluie s'écarta. Ils s'avançaient à l'abri du déluge, protégés comme par une sorte de dôme translucide. Les habitants attestent, encore aujourd'hui, qu'il n'y a jamais eu de chute de grêle en cet endroit depuis le passage de saint Dominique, alors qu'elle tombe fréquemment tout alentour.

— On institua un jour une dispute générale contre les hérétiques. L'évêque de l'endroit voulait s'y rendre avec une compagnie fastueuse. Dominique l'en dissuada et le convainquit d'y aller pieds nus avec lui-même et ses compagnons. Chemin faisant, ne sachant plus où aller, Dominique et l'évêque s'informèrent auprès d'un paysan qu'ils croyaient catholique mais qui, en réalité, était un hérétique. Ce dernier les conduisit par malveillance à travers des broussailles épineuses, à tel point que les pieds et les jambes des voyageurs étaient couverts de sang. Dominique se mit alors à chanter les louanges de Dieu et à dire à ses compagnons : « Très chers, espérez dans le Seigneur que nous obtiendrons la victoire : car déjà nos péchés sont lavés dans le sang ». Le paysan en fut tellement stupéfait qu'il se convertit, et la mission remporta un grand succès.

— Il arrivait souvent, après des journées de pluie, alors que ses compagnons restaient autour du feu pour étendre et sécher leurs vêtements et se reposer un peu de la marche, que Dominique aille directement à l'église, avec ses habits trempés, pour passer la nuit en prière. Le lendemain, les vêtements de ses compagnons étaient encore mouillés, mais les siens étaient complètement secs.

— Une fois, Dominique n'avait pas d'argent pour passer une rivière. Le passeur, indigné, réclama le prix avec énervement. Il ne voulut rien entendre lorsque Dominique lui promit le Ciel en échange de son service, et dit qu'il était le disciple de celui qui ne portait jamais d'or ni d'argent sur lui. Alors le saint se mit à prier, et un denier apparut sur le sol, qui permit à Dominique de payer son passage.



Il y avait presque dix ans maintenant, que Dominique, presque seul, sillonnait la région, vivant de manière très pénitente, y confondant les hérétiques, fortifiant les catholiques dans la foi, confirmant sa doctrine par des

prodiges et des miracles. La Providence allait le faire passer à une nouvelle étape en 1215.

— *Saint Dominique et l'inquisition.*
La première maison des Prêcheurs à Toulouse

• *Saint Dominique et l'Inquisition*

Jusqu'au 18^e siècle, la majorité des historiens, et particulièrement les dominicains, se sont efforcés d'établir que saint Dominique avait été, sinon le fondateur, du moins l'un des principaux promoteurs de l'Inquisition. Au 18^e siècle, sous l'influence des attaques des « Lumières » contre l'inquisition, on s'est plutôt efforcé de démontrer que saint Dominique n'y avait eu aucune part ¹ !

S'il est exact que l'inquisition ne fut régulièrement organisée que dix ans après la mort de notre saint, elle commençait déjà à fonctionner de son vivant, et ses procédés essentiels existaient avant l'arrivée du saint en Languedoc.

Quoique les documents concernant l'inquisition aient presque tous été détruits au 16^e siècle par les protestants, puis à la Révolution, il reste encore nombre d'actes où saint Dominique apparaît accomplissant ses fonctions d'inquisiteur. L'un des documents les plus connus et les plus significatifs relatifs aux pouvoirs inquisitoriaux de saint Dominique, est l'acte par lequel il a réconcilié le cathare Ponce Roger. Saint Dominique tenait ses pouvoirs pour cela du légat pontifical. Le saint sauva aussi du feu un hérétique notoire, Raymond Gros, qui ne s'était pourtant pas converti, mais à qui le saint avait prédit sa conversion future. Raymond Gros revint en effet à la foi vingt ans plus tard, après la mort de saint Dominique, rentra dans l'Ordre des Prêcheurs, et devint lui-même un dénonciateur zélé des hérétiques !

Tout ceci nous montre que l'apostolat du saint consistait tout d'abord à prêcher, à argumenter contre les ministres cathares, et ensuite à absoudre les hérétiques qui se convertissaient en leur infligeant les pénitences canoniques. L'apostolat de saint Dominique est d'abord celui d'un prêcheur, et ensuite celui d'un inquisiteur ².

• *Fondation de la maison de Toulouse*

Nous sommes en 1215. Dominique a maintenant quelques compagnons avec lui : Guillaume Claret, procureur et aumônier des sœurs de Prouille ; Bertrand de Garrigue et son frère Guillaume ; Matthieu de France ; le bienheureux Mannès, frère du saint, qui l'avait rejoint ; enfin frère Domi-

¹ — Pour rétablir la vérité sur l'Inquisition, on se reportera aux pages documentées de l'ouvrage de Jean DUMONT cité plus haut, *L'Église au risque de l'histoire*, deuxième partie, ch. 1 : « La tolérance catholique et les Inquisitions françaises », p. 171-231.

² — Sur cette question, on pourra consulter le chapitre 11 de l'ouvrage déjà cité du père PETITOT, *Vie de saint Dominique*.

nique, venu d'Espagne, et qu'il ne faut pas confondre avec notre saint.

L'évêque Foulques désirait maintenant installer les premiers Prêcheurs dans sa ville.

C'est le 25 avril 1215 qu'un certain Pierre Seïla céda à Dominique trois maisons, dont la plus importante se trouvait près du château Narbonnais, touchant le mur gallo-romain. Pierre Seïla rejoindra plus tard les compagnons de saint Dominique. « Ce n'est pas l'Ordre qui m'a reçu, dira-t-il plaisamment, c'est moi qui l'ai reçu le premier dans ma maison. »

On notera la pauvreté de cette fondation, sans dotation, ni terres ni propriété d'aucune sorte, sauf celle du logis. Jourdain de Saxe nous le décrit *sublimis et nobilis domus* (n° 38), ce qui veut dire pour l'époque, qu'elle était en pierre et pourvue d'une chambre haute c'est-à-dire d'un étage ¹. Elle existe toujours :



La maison de Pierre Seïla (maison en briques à gauche).

Mais, avec cette installation, nous ne parlons pas encore du premier noviciat de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Ni le nom, ni l'habit, ni la règle, ni les vœux des Frères Prêcheurs n'existent encore. Il n'y a pour le moment qu'un groupe de prédicateurs installés par l'évêque de Toulouse dans sa ville.

De fait, trois mois seulement après l'acquisition des maisons de Pierre Seïla, Foulques institue officiellement Dominique et ses compagnons prédicateurs dans son diocèse ² « pour extirper la perversité hérétique ³, éliminer

¹ — Délaissée par la communauté l'année suivante, la maison resta cependant dans l'Ordre, dont elle avait été le berceau. Après 1233, elle servit à l'inquisition.

² — *In episcopatu nostro.*

³ — *Ad extirpandam hereticam pravitatem.*

les vices, enseigner aux hommes la règle de la foi et leur inculquer des mœurs saines ». On voit que la prédication comporte deux aspects : un aspect dogmatique et un aspect moral.

Le document précise que Dominique et ses compagnons « se sont proposés, dans la pauvreté évangélique, de s'en aller religieusement à pied ¹ prêcher la parole de la vérité chrétienne ».

Encore une fois, extirper l'hérésie, cela veut dire : prêcher contre l'erreur, en rechercher les promoteurs, les convaincre et, s'ils s'obstinent, les livrer au bras séculier.

Pour le moment, il s'agit, pour nos prêcheurs, d'une simple institution diocésaine et non d'un Ordre universel. Dominique et ses frères servaient de vicaires à l'évêque en matière de prédication. Il y a cependant une nouveauté importante : jusqu'ici, les évêques pouvaient confier la mission de prêcher à un prédicateur, mais toujours de façon temporaire. Ici, la mission de prêcher l'était de façon permanente, et elle était confiée à une communauté à perpétuité, pour ses membres présents et pour ses membres à venir.

Comme Dominique et ses compagnons relevaient aussi directement du cardinal légat, ils pouvaient, à l'occasion, être envoyés pour prêcher dans d'autres diocèses.

Il n'y avait pas encore de vœux. Les frères se soumettaient à Dominique et vivaient déjà ce que sera la vie dominicaine, mais sans encore être liés par une profession religieuse. Malheureusement, aucun document de l'époque ne nous donne de détails sur la vie qui se menait dans la maison de Pierre Seïla. On sait seulement qu'ils devaient se rendre en ville pour avoir la messe, la maison étant une maison laïque et non un lieu de culte institué canoniquement.

Ajoutons que Foulques assura en même temps au nouvel institut des revenus pour qu'il ne lui manquât rien de nécessaire pour vivre. En voyage, les frères mendiaient leur nourriture ², mais en revenant dans leur maison, ils vivaient sur les revenus que leur accordait le diocèse à perpétuité ; aide limitée cependant aux seuls résidents de la maison et dont l'excès devait revenir en fin d'année à l'évêque. Cela préservait une certaine pauvreté.

• *Dominique confie ses premiers compagnons à Maître Stavensby*

Foulques était très attentif à suivre les instructions du Saint-Siège. Constamment en relations avec Innocent III, il connaissait ses intentions et les exécutait avant même qu'elles ne devinssent des prescriptions. C'est ainsi qu'il avait rétabli les cours de théologie dans l'école capitulaire de la

¹ — *In paupertate evangelica, pedites religiose proposuerunt incedere.*

² — Cette mendicité itinérante que Dominique tenait à maintenir dans la suite du colloque de Montpellier, était d'une grande hardiesse à l'époque.

cathédrale. Pour leur donner plus d'éclat, il avait fait venir à Toulouse un maître insigne que le bienheureux Humbert de Romans qualifie d'« illustre par sa noblesse, sa science, sa renommée ». Il deviendra d'ailleurs conseiller du pape Honorius III (1216-1227), puis évêque de Coventry en Angleterre, venant souvent à la cour de Rome pour régler les difficultés religieuses et politiques de son pays. Il négociera aussi la paix entre Henri III d'Angleterre et saint Louis.

Dominique n'hésita pas à mener ses premiers compagnons à maître Stavensby. Cette démarche est caractéristique de l'esprit et des intentions du saint.

Le maître avait été averti par un songe prémonitoire la veille de la démarche de Dominique. Il s'était assoupi tandis qu'il préparait ses cours. Soudain, tout le pays hérétique lui apparut plongé dans les ténèbres. Mais voici qu'à l'horizon se levèrent sept étoiles qui montèrent rapidement dans le ciel, y croissant en éclat et s'y multipliant si prodigieusement que la terre en fut tout illuminée. Lorsque, le lendemain, il vit arriver Dominique qui lui présenta ses six compagnons, il comprit aussitôt le sens de son rêve.

Combien de temps dura cet enseignement ? Humbert de Romans dit *multo tempore*, environ deux ans, jusqu'à la moitié de l'année 1217.

Pauvreté, prédication, piété, étude : les éléments fondamentaux de la vie dominicaine sont posés.

— *Saint Dominique part à Rome pour assister au IV^e concile de Latran*

Sur ces entrefaites, le pape Innocent III convoqua à Rome le IV^e concile de Latran. L'évêque Foulques s'y rendit et demanda à Dominique de l'accompagner. Les sessions devaient se tenir en novembre 1215. Foulques pourrait présenter au pape une œuvre diocésaine conforme à ses souhaits et à ceux de la Curie et digne d'être proposée en exemple. La première des fins poursuivies par le concile de Latran était en effet la répression de l'hérésie.

(à suivre)



1216-2016

8^e CENTENAIRE DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS



« Regarde la barque de ton Père Dominique, mon fils bien-aimé, et vois avec quel ordre parfait tout y est disposé. Il a voulu que ses frères n'eussent point d'autre pensée que *mon honneur et le salut des âmes*, par la lumière de la science. C'est cette lumière dont il a voulu faire l'objet principal de son Ordre. [...] Son office fut celui du Verbe, mon Fils unique. *Il apparut surtout au monde comme un apôtre*, tant étaient puissants la vérité et l'éclat avec lesquels il semait ma parole, dissipait les ténèbres et répandait la lumière. Il fut lui-même une lumière que je donnai au monde, par l'intermédiaire de Marie : sa mission, dans le Corps mystique de la sainte Église, fut d'extirper les hérésies »

Dieu à sainte CATHERINE DE SIENNE, *Dialogue*, t. II, chap. 5.

Saint Dominique

(1170-1221)

et la fondation de l'Ordre des Frères Prêcheurs

– II –

par le frère Marie-Dominique O.P.

A l'occasion du huitième centenaire de l'approbation de l'Ordre des Frères Prêcheurs par le Saint-Siège (22 décembre 1216 – 22 décembre 2016), nous avons commencé une vie de saint Dominique pour faire connaître et honorer le fondateur des dominicains, dont la première page de couverture des numéros du *Sel de la terre* reproduit le plus souvent sa peinture par Fra Angelico, l'un de ses fils spirituels.

Dans le numéro précédent de la revue (n° 97, été 2016), nous avons évoqué l'enfance du saint, sa formation sacerdotale à l'université de Palencia en Espagne, sa vie de chanoine à Osma, les débuts de sa prédication en Languedoc. Il a maintenant quelques compagnons avec lui, qu'il a installés à Toulouse sous la protection de l'évêque Foulques. Le pape Innocent III ayant convoqué un concile au Latran, Foulques décide d'y emmener Dominique. C'est là que nous nous sommes arrêtés dans notre précédent article.

Le Sel de la terre.

Saint Dominique au IV^e concile de Latran

L'ÉVÊQUE FOULQUES et saint Dominique partirent pour Rome pour le concile de Latran IV, un mois à peine après avoir fondé et organisé l'œuvre des Prêcheurs à Toulouse. Les sessions devaient se tenir en novembre 1215. La première des fins poursuivies par le concile de Latran était la répression de l'hérésie. Foulques pourrait donc présenter au pape une œuvre diocésaine conforme à ses souhaits et à ceux de la Curie, et digne d'être proposée en exemple.

– *Saint Dominique fait déclarer les possessions de Prouille propriétés pontificales*

Il est hors de doute qu’Innocent III reçut Foulques et Dominique dès la fin septembre : la charte par laquelle le pape prend sous sa protection immédiate le monastère de Prouille avec tous ses domaines, date du 8 octobre 1215. Le document est adressé « à ses fils bien-aimés, le prieur, les frères et les moniales de la maison (*domus*) Sainte-Marie de Prouille ». C’était une mesure de sécurité que saint Dominique avait voulu prendre sans tarder, à cause de la guerre en Languedoc : le fait que les lieux soient propriété pontificale leur assurait une plus grande immunité. Cet acte d’Innocent III était en même temps une première reconnaissance papale de l’œuvre de saint Dominique ; cependant, ce n’était pas encore l’approbation de l’Ordre.

– *Le Concile encourage la prédication*

L’un des canons les plus importants du IV^e concile de Latran correspond exactement à ce que faisaient, à Toulouse, Foulques et Dominique. Ont-ils été consultés à ce sujet ? Citons, en tout cas, l’extrait le plus significatif :

Comme il se produit fréquemment que les évêques, à cause de leurs multiples occupations, leurs infirmités corporelles, les incursions ennemies et autres empêchements, pour ne point mentionner leur défaut de science, lequel chez eux est extrêmement blâmable et ne devra plus être toléré, comme donc les évêques ne suffisent plus à annoncer au peuple la Parole de Dieu, surtout dans les diocèses fort étendus, nous ordonnons, par une constitution générale, qu’ils choisissent des hommes capables de s’acquitter de la sainte prédication, puissants en œuvres et en discours, qui visiteront avec sollicitude le peuple à eux confié, et l’édifieront par leurs exemples. Et afin que ces prêcheurs, après avoir entrepris leur office, ne soient pas contraints d’y renoncer, les évêques leur procureront toutes les choses nécessaires dont ils pourraient avoir raisonnablement besoin. (Dixième canon du concile de Latran)

Lorsque, quarante années plus tard, saint Thomas d’Aquin défendra son Ordre contre les accusations de Guillaume de Saint-Amour, il rappellera ce dixième canon du IV^e concile de Latran, et montrera comment les évêques n’avaient pu en assurer l’exécution qu’en faisant appel aux religieux Prêcheurs.

– *Le Concile encourage les études ecclésiastiques*

Ce décret sur la prédication est immédiatement suivi d’un autre concernant les études ecclésiastiques.

Il est instamment recommandé aux évêques métropolitains de pourvoir à l’entretien d’un maître ou docteur « qui enseigne aux prêtres et aux

clercs l'Écriture sainte et la théologie ».

Là encore, on pense immédiatement à ce qui était en train de se faire à Toulouse, où Foulques avait fait appel à maître Stavensby.

– *Dominique entretient le pape de son projet de fonder un Ordre de Prêcheurs*

On lit dans les ordonnances du Concile :

De peur que la trop grande diversité des religions ¹ n'introduise une confusion grave dans l'Église de Dieu, nous interdisons fermement, à qui que ce soit, de créer désormais une nouvelle discipline religieuse. Qui voudra se convertir à la vie religieuse, choisira une règle approuvée.

Les nouvelles formes de vie religieuse directement visées par le Concile, étaient proprement ces groupements religieux populaires, sortes de créations spontanées, dont Pierre Valdo avait donné l'exemple ², qui ne se reliaient à aucune tradition monastique immédiate et qui, d'abord engagés dans la voie droite de la perfection chrétienne, ne tardèrent pas à dévier et à verser dans l'hérésie.

On a glosé sans fin sur le pape qui aurait refusé catégoriquement à Dominique la fondation d'un nouvel Ordre religieux en raison du décret du Concile :

- Tout d'abord, le canon conciliaire ne pouvait nullement atteindre des ecclésiastiques groupés sous la protection d'un évêque, et qui ne songeaient qu'à suivre la plus antique tradition religieuse – celle de la règle de saint Augustin –, que leur fondateur s'était assimilée en s'intégrant aux chanoines d'Osma.

- D'autre part, Innocent III ne pouvait étendre à toute la chrétienté, par un décret, un Ordre qui n'existait pas encore, qui ne comptait que sept membres – y compris leur fondateur –, qui ne possédait pas de couvent formel mais seulement une maison à Toulouse, qui n'avait pas encore choisi de règle ni d'habit et ne prononçait à cette heure aucun vœu.

Saint Dominique, en 1215, n'a donc pas demandé au pape d'autoriser son Ordre. Il a seulement traité avec le pape de la possibilité de fonder un Ordre de Prêcheurs.

Le pape commença par hésiter, et c'était normal : jusqu'ici, la prédication avait été confiée uniquement aux évêques ³, et c'est aux évêques que le Concile venait de rappeler ce devoir.

¹ — Le mot signifie : Ordres religieux.

² — Pierre Valdo (1140-1217) fonda d'abord « les pauvres du Christ » ou « pauvres de Lyon » qui finirent en une secte gnostique : les Vaudois, condamnés par l'Église.

³ — Les évêques pouvaient bien sûr confier cette charge, sous leur autorité, dans le diocèse, à tel prélat ou curé, ayant pouvoir de coercition spirituelle (par des censures). Mais il n'y avait pas habituellement de prédicateurs relevant d'une autorité établie à Rome et pouvant aller dans tout diocèse.

[Le pape voyait l'évangélisation] dans des prédications morcelées, diocésaines. Mais la Mère de Dieu voyait plus grand, et inspira à saint Dominique, non pas cette idée de prédication restreinte, mais la magnifique idée d'un Ordre uniquement destiné à prêcher et à défendre la foi sur toute la terre ; un Ordre ne connaissant point de limites diocésaines, de frontières nationales, indépendant de la hiérarchie ordinaire des sections administratives, mais soumis uniquement au chef suprême de l'Église, prêchant en son nom partout ¹.

Il s'agissait d'un Ordre ayant le pouvoir d'enseigner de manière habituelle et permanente, ce qui, depuis les apôtres, était réservé exclusivement aux évêques.

Mais le génie d'Innocent III lui fit entrevoir tout ce que le projet de Dominique pourrait apporter à l'Église. Appelant le saint, il l'exhorta à poursuivre sans retard son dessein. Après avoir examiné avec le saint le but et les moyens à prendre, il lui indiqua la ligne de conduite à suivre. C'est ce que rapporte le premier et le plus autorisé chroniqueur, le bienheureux Jourdain de Saxe ² :

Le souverain pontife, ayant écouté les projets de Dominique, l'exhorta à retourner vers ses frères, à choisir avec eux, après pleine et commune délibération, une règle approuvée et, cela fait, à revenir à Rome chercher la confirmation pontificale (n° 41).

Les premières constitutions, le premier couvent régulier

Dominique ne tarda pas à revenir en Languedoc. Il lui tardait de retrouver d'abord la communauté de Prouille. Là était sa famille, sa patrie.

Aux religieuses rangées en couronne, ayant à ses côtés les frères Noël et Guillaume Claret, Dominique rapporta les bonnes nouvelles de son voyage.

Puis il se dirigea vers Toulouse où il arriva en février 1216.

Durant les cinq ou six mois de son absence, de nouveaux compagnons s'étaient joints à ceux de la première heure : les frères étaient maintenant seize environ.

L'institution des Prêcheurs à Toulouse évoluait rapidement vers une existence plus strictement religieuse.

¹ — P. Mortier O.P., *La Liturgie dominicaine*, t. VIII, Lille, DDB, 1924, au 22 décembre, Fête du patronage de la Sainte Vierge sur l'Ordre des Frères Prêcheurs, p. 424-425.

² — Bx JOURDAIN DE SAXE O.P. (1190-1237), *Libellus de principiis Ordinis Prædicatorum*.

Les premières constitutions

Dès que les fêtes pascales eurent été célébrées, saint Dominique réunit les seize premiers frères au couvent de Prouille pour mettre en forme juridique leur vie religieuse. Ce lieu de silence et de retraite était un cadre parfait pour ce travail fondamental.

Nous ne possédons point la première rédaction des règles et coutumes élaborées par saint Dominique et ses compagnons, qui portent le nom de *Consuetudines*. Le document le plus ancien que nous possédions est le *Livre des Coutumes*, rédigé en 1228 au chapitre général de Paris sous l'autorité du bienheureux Jourdain, premier successeur du saint. Mais les constitutions de 1228 sont le reflet d'un Ordre déjà parvenu à l'état adulte, après douze années d'un développement extraordinaire : il s'y trouvait déjà douze provinces et plusieurs milliers de frères. Les constitutions de 1228 ne peuvent être considérées comme la lettre exacte de la toute première règle, mais il n'en demeure pas moins que celles de 1216 fixaient déjà les articles fondamentaux et les principes essentiels de la réforme religieuse opérée dans l'Église par saint Dominique. Voyons-en les grands traits :

a) La base : la règle de saint Augustin

Saint Dominique était chanoine selon la règle de saint Augustin : rien d'étonnant à ce qu'il posât cette même règle à la base de son édifice religieux. De ses frères, il faisait une congrégation de chanoines en quelque sorte augustiniens.

La vie canoniale, écrit le père Langlais O.P., prépare, forme à la prédication. Consacrée à Dieu pour la célébration des saints mystères en union avec les fidèles, elle met sur les lèvres du prêcheur les prières mêmes de l'Église. Il contemple avec l'Église la doctrine dont elle a le dépôt et qu'elle garde en son cœur, toutes les vérités qu'elle lui enseigne et qu'il prêche en son nom. [...] La règle de saint Augustin, déclare le vénérable Humbert de Romans ¹, est pour le prêcheur une règle idéale, à raison de l'éminente sainteté de son auteur, prédicateur lui-même, évêque, Docteur et Père de l'Église ².

Il est donc dans le caractère fondamental de l'Ordre dominicain d'être essentiellement un Ordre canonial ³. C'est la substance même de l'Ordre. Il est avant tout et primordialement un Ordre de chanoines réguliers, *Ordo canonicus, seu religio canonica*. C'est ainsi que saint Dominique le définira

¹ — Cinquième Maître de l'Ordre des Prêcheurs (1254-1263), a écrit une *Vita sancti Dominici*.

² — Père Émile-Alphonse LANGLAIS O.P., *Le Père Maître des novices et des frères étudiants dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs*, Rome, Sainte-Sabine, DDB, 1958, p. 34.

³ — On pourra se reporter ici à l'ouvrage du père MORTIER O.P., *Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, Paris, Alphonse Picard et Fils, 1903, t. 1, p. 31 sq. Nous nous en sommes inspirés.

dès les premières constitutions.

Qu'est-ce que la vie canoniale ? C'est la continuation à travers les siècles, de la forme de vie instituée par les Apôtres eux-mêmes ¹. Ils sont les seuls fondateurs de la vie canoniale. Dans l'Église primitive, l'élite du clergé menait cette vie, autour de l'évêque, semblable à celle des Apôtres.

La vie canoniale régulière présente quatre éléments constitutifs :

- la cléricature par état ² ;
- la vie commune ;
- l'obligation du culte divin ;
- la stabilité dans la profession, dans la mesure où les chanoines réguliers font des vœux jusqu'à la mort ³.

Réfutons ici une erreur trop répandue : les dominicains ne sont pas des chanoines empruntant des caractères à la vie monastique, formant une sorte d'Ordre hybride. Si les observances des dominicains *ressemblent* à celles des moines, c'est parce que toutes *viennent des conseils évangéliques* ⁴. Les chanoines n'ont pas davantage copié les observances des moines, que les moines celles des chanoines.

D'où vient cette confusion ? Elle est récente. Elle vient du fait que, depuis la Révolution, il n'y a plus de chanoines réguliers en France. On ne connaît plus que les moines. Alors, voyant des dominicains, dont la vie ressemble en partie à celle des moines, on dit qu'ils sont moines, mais c'est une erreur.

Dominique a emprunté aux moines, et particulièrement aux cisterciens – qui étaient florissants de son temps, et très observants –, uniquement quelques coutumes de moindre importance. C'est surtout chez les chanoines réguliers de Prémontré qu'il est allé puiser.

b) L'apport de la règle des prémontrés

Ceci mis en place, il restait encore beaucoup et même tout à faire. La règle de saint Augustin est tellement générale qu'elle ne peut en effet suffire à faire vivre des frères en commun. Elle ne donne que les grands principes de la vie religieuse.

Pour préciser la règle de saint Augustin, saint Dominique se tourna, comme nous venons de le dire, vers la règle des prémontrés. Pourquoi n'a-t-il pas été chercher chez les cisterciens qu'il connaissait ? Parce que les prémontrés étaient justement des chanoines réguliers, et non des moines au sens strict, se livrant à la vie contemplative et au travail manuel dans la solitude des campagnes ou des déserts. Une règle de moines ne convenait

¹ — « Nous nous appliquerons entièrement à la prière et au ministère de la parole » (Actes 6, 4).

² — Cela différencie les chanoines des moines, qui ne sont pas essentiellement clercs.

³ — Ne pas confondre avec le vœu de stabilité des bénédictins, qui les lient à un *lieu* précis.

⁴ — Il s'agit des conseils évangéliques de pauvreté, chasteté et obéissance (Mt 19, 21) qui sont à la base de toute vie religieuse.

pas à un institut que Dominique voulait essentiellement apostolique. En revanche, des chanoines, faisant partie du corps ecclésiastique, pouvaient, au centre même des villes, se consacrer à l'enseignement et à l'apostolat.

Il ne faut cependant pas penser qu'au 13^e siècle, les chanoines prémontrés menaient une vie d'étude et d'apostolat, se dévouant au ministère de l'enseignement théologique et de la prédication dans les grandes villes et les cités universitaires. Cela, c'est la vie dominicaine, qui n'existait pas encore ! Bien qu'ayant la règle de saint Augustin, les prémontrés avaient en fait une vie très similaire à celle des cisterciens. Leur apostolat extérieur était extrêmement limité. C'est d'ailleurs vers les cisterciens et non vers les prémontrés qu'Innocent III se tourna pour aller prêcher contre les hérétiques en Languedoc, ce qui prouve que les cisterciens étaient autant aptes à ce genre de ministère que les prémontrés.

Cependant, si saint Dominique se tourna vers les prémontrés plutôt que vers les cisterciens, c'est parce que, dit le bienheureux Humbert de Romans :

les prémontrés ont réformé et perfectionné la règle de saint Augustin, comme les cisterciens la règle de saint Benoît. Dans cette religion, ils sont au premier rang par l'austérité de leur vie, la beauté des observances, le prudent gouvernement d'une multitude de religieux au moyen des chapitres généraux et des visites canoniques. De là vient que le bienheureux Dominique et les premiers frères [...] choisirent la règle de saint Augustin et empruntèrent très justement aux constitutions de ceux qui étaient les premiers dans cet ordre, ce qu'ils découvrirent d'austère, de beau et de prudent qui pouvait convenir à leur but, *quod arduum, quod decorum, quod discretum* ¹ ».

c) La suppression du travail manuel et des possessions territoriales

La réforme la plus hardie introduite par saint Dominique, condition primordiale à toutes les autres, fut la suppression du travail manuel pour les pères.

Tout en étant des foyers de culture et de sauvegarde de la civilisation ², les monastères du Haut Moyen Age rayonnaient de manière importante par le travail manuel. C'est par là qu'ils ont stabilisé la barbarie nomade, qu'ils l'ont fixée au sol. C'est encore par le travail que les moines ont défriché nos forêts, assaini nos marécages, fertilisé les contrées désertes ; en un mot, transformé l'Europe en jardin. Mais au 13^e siècle, cette œuvre plus matérielle de civilisation était en grande partie achevée. Des villes peuplées, des communes, des bourgs s'étaient formés, lieux de bouillonnement intellectuel intense..., qui n'étaient pas sans dangers et devenaient

¹ — Bienheureux HUMBERT DE ROMANS, cité par le père Langlais O.P., *Le Père Maître*, p. 34.

² — Pensons aux moines copistes qui ont recopié toute la littérature de la civilisation gréco-latine, et l'ont ainsi sauvée.

facilement un milieu de culture propice aux hérésies. Il fallait que la Providence réponde à cette nouvelle situation, à ce nouveau besoin des âmes.

D'autre part, le travail des mains était lié à la possession de grands domaines. Saint Dominique va aussi abroger cette possession. Le travail était si respectable et sacré – et tout dernièrement saint Bernard en avait fait un article capital de la réforme cistercienne contre Cluny – qu'on ne pouvait l'abroger directement. On le supprima dans les faits en interdisant les possessions territoriales :

Ils résolurent et instituèrent de ne pas avoir de possessions, pour que le tracas des affaires temporelles ne fut pas un obstacle au ministère de la prédication. Ils décidèrent cependant d'avoir encore des revenus ¹. [Jourdain de Saxe n° 42.]

En 1221, saint Dominique achèvera d'imposer à l'Ordre la pauvreté évangélique en faisant admettre le renoncement aux revenus et aux possessions de tout genre.

Il importe de bien comprendre la raison de cette mesure. Car s'il y a, d'un côté, *une pauvreté propre à la vie religieuse*, à tous les religieux, en tant que moyen de sanctification personnelle, il existe, d'un autre côté, *une pauvreté qui est propre au prédicateur*, essentielle à la prédication pour porter ses fruits.

Saint Thomas d'Aquin l'explique lorsqu'il dit pourquoi le Christ, premier prédicateur, devait mener en ce monde une vie pauvre :

Ne faut-il pas, dit-il, que les prédicateurs soient totalement affranchis des choses de ce monde pour se livrer à la prédication avec une totale liberté d'esprit ? [...] Si le Christ avait été riche, n'aurait-on pas attribué à sa prédication un motif de cupidité ? [III, q. 40, a. 3.]

Le prédicateur n'élèvera les âmes que s'il apparaît totalement détaché des biens de la terre : « N'emportez ni bourse, ni argent, ni chaussures », dit Notre-Seigneur à ses apôtres (Lc 10, 4). « Possédez la pauvreté volontaire », répétera en écho saint Dominique agonisant, menaçant de la malédiction de Dieu et de la sienne, quiconque ferait violer cette vertu à l'Ordre.

Jusqu'ici, tout religieux était tenu d'être pauvre *personnellement* en vertu de son vœu. Mais il n'était pas interdit aux Ordres religieux d'avoir de grands biens. Fondant un Ordre apostolique, c'est à son *Ordre tout entier* que Dominique mourant commanda d'être pauvre. C'était une nouveauté pour l'Église du 13^e siècle.

d) L'abréviation de la psalmodie

Une autre réforme fut introduite dans l'organisation de la journée monastique : l'abréviation de la psalmodie.

¹ — Ces revenus consistaient dans des dîmes, des possessions immobilières rapportant des intérêts sans qu'on ait besoin d'y mettre la main. Les premiers couvents de Toulouse, de Paris, de Madrid, posséderont des revenus de ce genre.

Toutes les Heures [de l'Office] seront récitées dans l'église *brièvement et succinctement*, de telle manière que les frères ne perdent pas la dévotion et que l'étude ne soit aucunement empêchée. [Constitutions primitives, 1^{ère} distinction, IV.]

Ce n'était pas pour bâcler la liturgie.

Saint Dominique prouvera le zèle qu'il avait pour l'Office en parcourant les stalles, pendant la psalmodie, pour inciter ses frères à chanter de tout leur cœur ; et les chapitres généraux de l'Ordre des Prêcheurs, qui se succéderont au cours des siècles, ne cesseront de rappeler l'importance du culte divin dans la vie des frères.

Ainsi le chapitre de Rome de 1481 :

Si les exercices de notre vie religieuse et militante constituent une sorte d'armée rangée en bataille, il faut à leur tête, comme porte-étendard, le culte divin, pour grouper autour de lui toutes nos actions ¹.

Ou encore le chapitre de 1697, tenu lui aussi à Rome :

Si l'on considère notre vie religieuse comme un vêtement d'or recouvert d'admirables broderies, il faut encore que le culte divin en soit comme le solide canevas ².

La réforme introduite par saint Dominique était une invitation à réciter l'office *sobrement*, sans allonger le chant démesurément comme faisaient de nombreux clercs à l'époque, ce qui était une décadence de la psalmodie grégorienne. Il fallait aussi que la vie d'études ne souffre pas d'une longueur exagérée des offices. Le père Cormier conclut (p. 57) :

La louange, cependant, dominera dans les cœurs, et communiquera par suite au chant une sorte d'entrain joyeux. C'est à raison de ce trait dominant de notre psalmodie qu'il a été dit par antonomase au Chapitre général de Rome en 1677 : « La caractéristique de notre Ordre, c'est de louer, de bénir et de prêcher ³ ».

e) La place essentielle des études

En fondant l'Ordre des Prêcheurs, saint Dominique n'a eu qu'un but : organiser de façon permanente et collective le ministère de la sainte prédication qu'il avait inauguré en Languedoc.

Le mot de prédication est ici à entendre dans le sens fort qu'il avait à l'époque et qui le faisait synonyme d'enseignement. Dans la langue du 13^e siècle, un Ordre de prêcheurs est un Ordre de docteurs, enseignant dans les universités.

Cependant, le rayonnement doctrinal de l'Ordre ne doit pas nous faire

¹ — Cité par le père Cormier O.P. dans l'ouvrage : *Lettre à un prieur sur l'observance régulière et le culte divin*, Rome, Imprimerie de la Propagande, 1908, p. 47.

² — Cité par le père Cormier O.P. dans l'ouvrage : *Lettre à un prieur*, p. 47.

³ — *Laudare, benedicere, praedicare*. On retrouve souvent ces trois mots entourant l'insigne de l'Ordre.

oublier ni diminuer l'éclat et la fécondité spirituelle de la prédication populaire, partie intégrante, comme le haut enseignement universitaire, de la fondation dominicaine. Ce sont les deux rameaux d'un même arbre. L'étude y reste bien sûr le moyen absolument nécessaire car, plus la prédication est simple, plus elle exige, pour être sérieuse et fructueuse, une grande doctrine.

L'originalité et la fécondité de la pensée de saint Dominique se manifestent dans sa décision d'imposer l'étude comme un *moyen* primordial visant un double but. Elle doit favoriser la sanctification personnelle – cette étude est d'abord contemplative ¹ – et elle est ordonnée au rayonnement apostolique sous toutes les formes possibles de l'enseignement de la doctrine sacrée : transmettre aux autres ce qu'on a contemplé, *contemplata aliis tradere*, selon la formule de saint Thomas d'Aquin.

Saint Dominique est, dans l'histoire de l'Église, le premier à accorder, dans un Ordre religieux, un tel rôle à l'étude. Son Ordre est, à ce titre, un prototype. De fait, les congrégations religieuses apostoliques qui naîtront par la suite, sont d'une manière ou d'une autre héritières de cette intuition de saint Dominique. De nombreuses congrégations calqueront, souvent sous l'influence de pères dominicains, leurs constitutions sur le modèle des constitutions dominicaines.

Cette place de l'étude était une grande nouveauté dans la vie religieuse. Chez les moines, on n'employait pas le mot d'étude : on parlait de *lecture*. Cette lecture se faisait dans l'église ou le cloître. Bien sûr, l'étude existait et fut glorieusement le fait de quelques moines, mais elle n'était pas un élément essentiel de la vie monastique. Dans l'Ordre des Prêcheurs, elle devint une obligation de règle, une fonction permanente.

f) Le principe de la dispense

Afin de rendre son Ordre le plus apte possible à assumer son office d'étude et de prédication, saint Dominique introduisit une autre réforme audacieuse : le principe de la dispense. Les religieux pourraient être dans certains cas, au jugement du supérieur bien sûr, dispensés *de droit* de quelques offices et observances (par exemple le jeûne), non seulement pour cause de maladie et de fatigue, comme cela existait partout, mais aussi pour raison d'étude, de préparation à la prédication, de ministère. Dans l'Ordre des Prêcheurs, la dispense joue le rôle d'un régulateur, pièce essentielle qui assure l'équilibre général et particulier de l'institution. Sans la dispense, l'équilibre serait rompu, car si tous les religieux sans exception étaient astreints aux observances monastiques, ou bien la finalité apostolique de l'Ordre ne pourrait être pleinement remplie, ou bien ces observan-

¹ — Ceci postule qu'une part de cette étude soit purement contemplative, « gratuite », et non ordonnée directement à la prédication, car la prédication n'est que le surplus d'un vase qui déborde.

ces auraient été abandonnées avec le temps. La solution était que la communauté assure l'ensemble des observances monastiques, mais que le supérieur puisse en dispenser tel ou tel pour raison d'étude ou de prédication. La dispense joue le rôle d'une « soupape de sécurité », maintenant en équilibre les besoins spirituels de chacun avec les exigences des observances religieuses au dedans, et de la prédication au dehors. C'est elle qui permet d'unir la vie contemplative et l'apostolat. Elle est donc un élément clef, à manier avec discernement et prudence par le supérieur bien sûr, au risque de causer relâchement et ruine.

*
**

Suppression du travail manuel et des possessions territoriales ; abréviation des offices, de la psalmodie ; principe de la dispense ; tout cela en faveur de l'étude et de la prédication, tels sont les principaux points constituant le caractère propre de la réforme dominicaine.

Les constitutions de l'Ordre la définissent ainsi :

Les moyens mis en place par notre très saint patriarche [Dominique] pour atteindre la fin de notre Ordre [la prédication et le salut des âmes] sont : 1. Outre les trois vœux solennels d'obéissance, de chasteté et de pauvreté ; 2. la vie régulière avec les observances monastiques ; 3. la récitation solennelle de l'Office divin ; 4. l'étude assidue de la doctrine sacrée. [Constitutions n° 4 § 1.]

Il faut rendre justice à saint Dominique, écrit le père Gillet, d'avoir établi *du premier coup*, avec ses compagnons, les bases solides du nouvel Ordre qu'il voulait fonder. Une expérience de sept siècles a démontré la sagesse et la fécondité de ses vues ¹.

La rédaction de la première règle fut bientôt achevée. Très soucieux de n'anticiper en rien sur l'expérience, on remit à plus tard le soin de régler dans le détail des questions qui ne s'imposaient pas de manière urgente pour le moment : les divers degrés de la hiérarchie de l'Ordre – cette hiérarchie détaillée n'existant pas encore –, la manière de procéder à la nomination des supérieurs, les règles pour la construction et l'aménagement des couvents, etc.

Le premier couvent régulier

Vis-à-vis de Rome, un papier avec une règle ne suffisait pas. Il fallait un couvent régulier. Saint Dominique reprit donc le chemin de Toulouse avec ses frères et entreprit de fonder une maison avec la protection et l'aide de l'évêque Foulques.

Deux mois plus tard, en juillet 1216, l'évêque faisait concéder à Domi-

¹ — Père GILLET O.P., *Saint Dominique*, Paris, Flammarion, 1942, p. 107-108.

nique, par le chapitre de la cathédrale, le prieuré de Saint-Romain. Composé d'une maison priorale, d'une chapelle et de quelques dépendances, ce prieuré situé en pleine ville était un don providentiel pour l'œuvre naissante. Il conférait à l'Ordre des Prêcheurs une existence fixe, locale, d'autant que la concession était faite à perpétuité.

Dans le texte de la charte de concession, on note que Dominique y est appelé *Prior et Magister Prædicatorum*. C'est la première fois qu'on rencontre dans un texte officiel cette expression de Maître des Prêcheurs. L'appellation de Maître était utilisée pour les arts et la science. Ainsi, on estimait particulièrement les Maîtres en théologie. Ce terme était donc celui qui convenait le mieux pour une institution destinée à apporter un enseignement, une prédication doctrinale. Saint Dominique fut le premier Maître en prédication. Ce nom de Maître deviendra celui des supérieurs des Prêcheurs.

Toujours dans le même texte, les frères sont nommés *chanoines*, plus exactement *fratres canonici*, expression qui indique que les frères sont des chanoines réguliers, liés par des vœux. Nous avons parlé d'audace lorsque nous avons vu Dominique procéder à certaines réformes de la vie religieuse de son temps. Il n'aurait jamais pu imposer ces réformes si ses frères avaient été des moines. Elles furent aisément concédées à des chanoines. Du temps de la controverse entre réguliers et séculiers, Guillaume de Saint-Amour contestera aux dominicains le droit de s'abstenir du travail manuel et de se livrer à l'enseignement, sous prétexte qu'ils seraient moines. Saint Thomas répondra qu'en tant que clercs et chanoines, ils en avaient tout à fait le droit. Les premiers frères auront d'ailleurs l'habit des chanoines réguliers de l'époque : tunique blanche, surplis, chape avec capuchon.

Le prieuré de Saint-Romain étant trop petit pour accueillir tous les frères, on lui adjoignit à la hâte un corps de bâtiment comprenant des cellules supplémentaires.

Le 28 août 1216, en la fête de saint Augustin, le Maître des Prêcheurs et ses frères prenaient solennellement possession de leur premier couvent formel. En ce beau jour, ils eurent même la joie d'une vêtue : celle du frère Jean de Navarre. Connue par la postérité pour avoir eu un moment de faiblesse – nous en parlerons plus tard – il fut cependant un religieux laborieux et l'un des disciples préférés du saint.

Doté d'une règle et d'un couvent, il ne restait plus à Dominique qu'à retourner à Rome auprès du pape pour demander l'autorisation promise. Rentré de Rome aux premiers jours de 1216, saint Dominique reprenait donc, huit mois plus tard, la deuxième quinzaine de septembre de la même année, le chemin de la Ville éternelle.

Approbation de l'Ordre, et prédication du saint à Rome

L'approbation de l'Ordre

Pour la troisième fois, Dominique était donc parti pour Rome. Il n'est guère probable qu'il ait pu y parvenir avant novembre 1216.

Une certaine inquiétude devait le tenailler : son illustre et tout-puissant protecteur, le pape Innocent III, était décédé le 16 juillet précédent à Pérouse. Le lendemain, Honorius III était élu par les cardinaux. Le nouveau pape serait-il favorable à la récente institution des Prêcheurs ?

Mais, deux mois à peine après son arrivée, saint Dominique obtenait la confirmation de son Ordre. Étant donné la lenteur et la prudence des négociations à la Curie, la multiplicité et la gravité des affaires à traiter au début d'un pontificat, nous pouvons conclure que le pape Honorius avait accueilli très favorablement le fondateur des Prêcheurs. Le nouveau pape entendait en effet continuer dans la ligne de son prédécesseur.

Le nouvel Ordre fut confirmé par deux bulles.

La première bulle de confirmation est datée du 22 décembre 1216. L'Ordre a mis à cette date, dans son calendrier, la fête du patronage de la Vierge Marie sur l'Ordre des Prêcheurs, pour manifester qu'il attribue sa fondation à Notre-Dame ¹ :

C'est une pieuse, une précieuse tradition de l'Ordre des Prêcheurs, transmise par ses premiers historiens, écrit le père Langlais, qu'il doit son existence à une intervention spéciale de la très sainte Vierge auprès de son divin Fils. Elle en a été l'inspiratrice, elle en est la Mère, la patronne et la Reine. Elle s'est plu à l'appeler « Mon Ordre » ; les fils de saint Dominique sont « ses fils », et ils font profession d'obéissance à la bienheureuse Vierge Marie ².

Le document original de cette bulle existe toujours. Il se trouve aux archives de la Haute-Garonne, échoué dans les archives républicaines à la Révolution.

Le lecteur moderne pourrait s'attendre à y voir l'Ordre des Prêcheurs confirmé universellement, abstraction faite de tout lieu particulier. Ce n'était pas dans les usages de l'époque. Un Ordre religieux était approuvé *dans un lieu*. Les cisterciens furent approuvés à Cîteaux, les grandmontains à Grandmont, les prémontrés à Prémontré, etc. Cette conception provenait de la civilisation féodale, dont le principe constitutif était le fief, le domaine : c'est-à-dire un terrain situé géographiquement.

¹ — Dans son livre sur *La Vie et la mort de saint Dominique*, THIERRY D'APOLDA relate un certain nombre de visions confirmant ce fait (deuxième partie, chapitre premier).

² — P. LANGLAIS O.P., *Le Père Maître*, p. 19.

La bulle Religiosam vitam du pape Honorius III, du 22 décembre 1216.

L'Ordre fondé par saint Dominique reçut donc le titre de *Saint-Romain de Toulouse*, du nom du lieu où se trouvait sa première maison régulière (nous disons première car, bien sûr, cette maison avait droit d'essaimer). Selon les termes mêmes de la bulle, la nouvelle fondation est appelée :

L'Ordre des chanoines (*Ordo canonicus*), notoirement établi, selon la règle de saint Augustin, à l'église Saint-Romain de Toulouse.

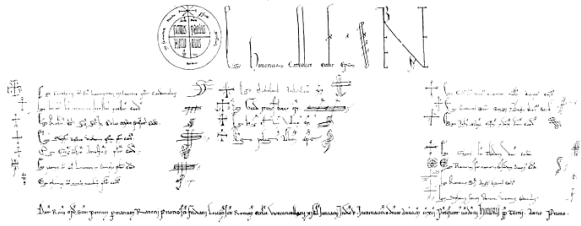
Après avoir fixé l'Ordre à un lieu, la grande préoccupation de la bulle est d'assurer au fondateur et aux religieux la possession des domaines qui constituent, pour ainsi dire, leur fief. Les principales possessions sont donc nommées. Ce sont : outre l'église de Saint-Romain et ses dépendances, une ferme et d'autres églises, et tout ce que les prélats ou la libéralité des princes pourront leur accorder par la suite. C'est donc le droit sacré de possession que la bulle confirme en premier lieu au nouvel Ordre, précisant que les biens de l'Ordre sont protégés par le Saint-Siège.

Jusqu'ici, il semble que le but du nouvel Ordre canonial ne diffère pas en principe de celui que pouvait se proposer un fondateur d'abbaye au début du 11^e siècle. La grande bulle du 22 décembre 1216 ne fait que confirmer une fondation, une prise de possession. Elle représente l'ancien ordre des choses. Elle eût pu être délivrée un siècle auparavant, exactement dans les mêmes termes. C'est que saint Dominique, fils de noble, neveu de prélats, prieur de chanoines, reste très conservateur, très traditionnel, dans son évolution vers des temps nouveaux. Mais il est évident que cette bulle, qui ne dit mot de la prédication, de l'étude, de la pauvreté évangélique, ne pouvait suffire.

Aussi, le même jour, 22 décembre 1216, le pape Honorius III écrivit-il une bulle brève, véritable *Motu proprio*, qui inaugurerait un nouvel état de



Religiosam vitam... In nomine domini Amen... Honorius servus servorum dei... In quibusdam locis... In quibusdam locis... In quibusdam locis...



Text block below the seal, containing Gothic script and possibly a list of names or locations mentioned in the bull.

choses dans la vie religieuse. La grande bulle, au langage très administratif, avait été signée par tous les cardinaux dans le palais du Vatican, comme tous les documents de ce genre. En revanche, la bulle brève, au style imagé, lyrique, prophétique, est l'œuvre personnelle d'Honorius III et ne porte que son sceau. Elle est essentielle, car elle confirme la prédication universelle. La vie canoniale instituée par saint Dominique pour fondement de son institut, n'était pas une innovation ; elle existait déjà et, sur ce point, Dominique a repris beaucoup d'éléments à Prémontré. Mais le but de l'Ordre, à savoir la prédication universelle, voilà qui était nouveau, et qui vient du génie surnaturel propre de Dominique. Cet Ordre de prédicateurs relevant directement du Saint-Siège, sans rien enlever au droit épiscopal, créait à côté de celui-ci *un droit nouveau* :

Pour la première fois dans l'Église, écrit le père Vicaire, la mission canonique, sans laquelle il n'y a pas de prédicateur authentique de l'Évangile, ne serait plus conférée par l'évêque, mais par l'incorporation à une société, explicitement confirmée sur ce point par le pape ¹.

Voici arriver, dans l'Église, une milice exclusivement papale.

Ajoutons que cette bulle brève, signée par le pape lui-même, était destinée à servir de sauf-conduit et de « passeport » pour parer à la mauvaise volonté prévisible du clergé et des prélats.

Voici maintenant le paragraphe essentiel de ce *Motu Proprio* :

Nous, considérant que les frères de ton Ordre seront dans l'avenir *les athlètes de la foi et les vraies lumières du monde* ², nous confirmons ton Ordre avec tous ses domaines et ses possessions acquises et futures, et prenons cet Ordre, ses possessions et ses droits, sous notre gouvernement.

Avec quelle divine assurance le pape affirme dès maintenant la réussite de la fondation dominicaine qui n'avait alors qu'une vingtaine de religieux ! On peut proprement parler d'inspiration prophétique. On trouve dans ces quelques mots la définition expresse de la finalité de l'Ordre : combattre pour la foi et illuminer l'Église. En approuvant les Prêcheurs, le pape n'approuvait pas, au nom de l'Église, un simple Ordre de prédicateurs ; ce à quoi il donnait son sceau, c'était à un Ordre de *champions de la foi*, à des athlètes invaincus du Christ.

La prédiction d'Honorius se réalisera d'ailleurs point par point : un demi-siècle plus tard, les Prêcheurs couvraient le monde, et saint Thomas d'Aquin recevrait leur habit.

¹ — P. VICAIRE O.P., *Histoire de saint Dominique*, Paris, Cerf, 1957, t. 2, p. 72.

² — *Futuros pugiles fidei, et vera mundi lumina*. *Pugiles* peut être traduit : combattants, champions. L'original de la bulle brève était conservé dans le cartulaire du monastère de Prouille. Il a été détruit à la Révolution (voir MANDONNET O.P., *Saint Dominique*, t. 1, p. 55-56, note 50).

Ainsi était institué dans l'Église « le premier Ordre d'apôtres ayant pour fonction propre la prédication de la doctrine chrétienne ¹ ». C'est ce qui est indiqué au début des constitutions dominicaines :

On sait que notre Ordre a été institué spécialement, dès le début, pour la prédication et le salut des âmes. [Const. N° 3, § 1.]

– *Vie apostolique et vie contemplative*

Cette fonction de prédication peut faire penser que cette vie apostolique, qui spécifie l'Ordre des Prêcheurs, est une vie très active, qui se distingue de la vie contemplative des moines. Eh bien ! c'est une erreur.

La prédication et l'enseignement de la doctrine sacrée, dit saint Thomas, sont *des œuvres qui procèdent de la contemplation* comme l'effet de sa cause. [III Sent. d. 35, q. 1, a. 1, ad. 5.]

Elles requièrent donc un état de vie *contemplatif*, c'est-à-dire un état où « l'on s'adonne principalement à la contemplation de la vérité ² ». La devise de l'Ordre dominicain est d'ailleurs *Veritas* ; le nom propre d'un couvent dominicain est : *Domus contemplationis* (maison de contemplation).

Le modèle éminent de cette vie contemplative est Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même :

La vie selon laquelle quelqu'un livre aux autres sa contemplation par la prédication et l'enseignement est plus parfaite que la vie purement contemplative, car une telle vie suppose une abondance de contemplation. C'est pourquoi Notre-Seigneur a choisi une telle vie, dit encore saint Thomas. [III, q. 40, a. 1, ad. 2.]

« Moi, je dis ce que j'ai vu chez mon Père », dit Notre-Seigneur aux pharisiens (Jn 8, 38) ; et à ses Apôtres : « Tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait connaître » (Jn 15, 15).

La mission d'enseignement que Notre-Seigneur a reçue de son Père, il l'a confiée à ses Apôtres pour qu'ils la continuent : « Comme mon Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie » (Jn 20, 21). Leur tâche fut de nous faire connaître l'enseignement de Notre-Seigneur qu'ils contemplaient dans la prière, et c'est des Apôtres que cette forme de vie tire son appellation de *vie apostolique*.

La vie apostolique, écrit le père Langlais, a comme fin principale, éminente, la contemplation divine ; et sa note caractéristique est son intensité de lumière et d'amour qui rayonne au dehors. Elle se communique et donne la vie divine aux âmes sans rien perdre de sa vigueur. [...] Ainsi, l'action s'ajoute à la contemplation et dérive d'elle, reçoit d'elle tout ce qu'elle donne. *Non hoc fit per modum subtractionis, sed per modum additionis*, dit saint Thomas : cela ne se fait pas

1 — P. LANGLAIS O.P., *Le Père Maître*, p. 25.

2 — II-II, q. 179, a. 1.

par mode de soustraction ¹, mais par mode d'addition (II-II q. 182, a. 1 ad 3). C'est la devise de l'Ordre : *contemplari et contemplata aliis tradere*, contempler et transmettre aux autres ce qu'on a contemplé (p. 45).

[...] Telle est notre vie dominicaine : une vie contemplative et une vie active, la vie des Apôtres (p. 46).

Ainsi parle l'Église dans sa liturgie, dans la préface de la messe de saint Dominique :

Dieu éternel qui, pour l'honneur et la défense de votre sainte Église, avez voulu *renouveler la forme de vie apostolique* par le bienheureux patriarche Dominique. – *Æterne Deus qui, in tuæ sanctæ Ecclesiæ decorem ac tutamen apostolicam vivendi formam, per beatissimum patriarcham Dominicum, renovare voluisti.*

Saint Dominique, en plein 13^e siècle, en fondant l'Ordre des Frères Prêcheurs, a donc restauré dans l'Église la forme de vie des Apôtres, qui continue la mission du Verbe. Dans le *Dialogue*, Dieu dit d'ailleurs à sainte Catherine de Sienne :

L'office [de Dominique] fut celui du Verbe, mon Fils unique. [...] Il fut une lumière donnée au monde par Marie. [*Dialogue*, ch. 158.]

– *Le combat contre les erreurs*

Une seconde question vient maintenant à l'esprit : de quel genre de prédication s'agit-il ?

Dieu dit encore à sainte Catherine dans le *Dialogue* :

[Dominique] a choisi la science *pour extirper les erreurs de son temps*. [...] Je le plaçai dans le Corps Mystique de la sainte Église *pour extirper les hérésies*. [*Dialogue*, ch. 158.]

Dans son *Motu Proprio*, Honorius III a en effet désigné les Frères Prêcheurs comme les *pugiles fidei*, les combattants de la foi. Qui dit combat, dit adversaire.

Nous avons noté plus haut qu'on ne peut dissocier la genèse de l'Ordre des Prêcheurs du combat contre l'hérésie du moment, l'hérésie cathare. C'est pendant ses années de lutte pied à pied contre les hérétiques, dans le Languedoc, que l'idée de son Ordre a lentement mûri dans l'esprit de saint Dominique. Dans la charte de fondation de la maison de Prouille, dès 1206, l'évêque Foulques mentionne que cette concession a été accordée...

sur les prières du seigneur Dominique d'Osma, pour une œuvre principalement de piété et de miséricorde, aux femmes converties par *les prédicateurs qui*

¹ — C'est-à-dire en restreignant la contemplation.

furent délégués pour repousser la peste hérétique et pour prêcher contre ses fauteurs ¹.

Lorsque Foulques installera les Prêcheurs dans sa ville en 1215, il précisa qu'il les avait fait venir...

pour extirper la perversité hérétique ², éliminer les vices, enseigner aux hommes la règle de la foi et leur inculquer des mœurs saines ³.

Il faut que l'éminent historien dominicain que fut le père Vicaire ait été bien recyclé par le concile Vatican II, pour avoir affirmé dans une conférence à Toulouse, en 1986 :

Le premier nom du couvent de Toulouse a été : « Prédication de Saint-Romain » ; celui des religieux : « Frères de la Prédication ». *Leurs constitutions ne prononcent pas une fois les mots d'hérésie, d'hérétiques* ; au contraire, toutes les définitions de l'Ordre par le pape ou par les chapitres, portent sur leur mission de prédication, ou mieux d'« évangelisation » ⁴.

La révolution conciliaire étant passée, il fallait présenter une image de l'Ordre plus conforme au libéralisme ambiant à qui répugne le combat contre les erreurs.

Redisons au contraire, avec le bienheureux Humbert de Romans :

La défense de la foi fut la première raison historique de la fondation de l'Ordre, plus encore que la simple prédication. Elle en a été le *principe inspirateur (movens)*. L'intention, ensuite, s'est amplifiée, embrassant non seulement la défense de la foi, mais tout le ministère de la prédication évangélique ⁵.

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que l'Ordre dominicain a été chargé de l'office de l'inquisition pendant des siècles par les souverains pontifes.

Le combat contre les erreurs est le devoir des bons pasteurs qui n'ont pas seulement pour fonction de nourrir les brebis dans de gras pâturages, mais aussi de les défendre contre les loups, même au risque de leur vie :

Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis, dit Notre-Seigneur. Mais le mercenaire, et celui qui n'est pas pasteur, à qui les brebis n'appartiennent pas, voit venir le loup, abandonne les brebis et s'enfuit ; et le loup ravit et disperse les brebis. Le mercenaire s'enfuit parce qu'il est mercenaire, et qu'il ne se met pas en peine des brebis (Jn 10, 11-13).

¹ — Cité (entre autres) par le père MANDONNET O.P. dans son ouvrage *Saint Dominique, l'idée, l'homme et l'œuvre*, Paris, DDB, 1937, tome 1, p. 100.

² — *Ad extirpandam hereticam pravitatem*.

³ — Cité (entre autres) par le père MANDONNET O.P., *Saint Dominique*, p. 119.

⁴ — M. H. VICAIRE O.P., conférence du 14 octobre 1986 : « Les Jacobins dans la vie de Toulouse aux 13^e et 14^e siècles », Ville de Toulouse, Ensemble conventuel des Jacobins, 1987, p. 18.

⁵ — Bienheureux HUMBERT DE ROMANS O.P., 5^e Maître de l'Ordre des Prêcheurs (1254-1263), dans sa vie de saint Dominique, cité par le père LANGLAIS O.P., *Le Père Maître*, p. 26.

Et saint Thomas d'Aquin de dire :

Les prédicateurs de la Vérité *doivent* faire deux choses, à savoir exhorter selon une sainte doctrine et vaincre la contradiction. [Commentaire de 2 Co 2 ; leçon 3, n° 72 1.]

Les dominicains sont les chiens du Seigneur (*Domini canes*) : ils aboient pour mettre en garde le troupeau quand le loup arrive. Un grand nombre l'ont payé de leur sang.

Pour clore cette question, il suffit de se reporter à la préface propre de saint Dominique dans le missel dominicain :

Soutenu toujours par le secours de la Mère de votre Fils,
[Dominique] a dompté les hérésies par sa prédication,
a institué pour le salut des peuples des champions de la foi,
et a gagné des âmes innombrables au Christ.

*Genitricis Filii tui semper ope suffultus,
Praedicatione sua compescuit haereses,
Fidei pugiles gentium in salutem instituit,
Et innumeras animas Christo lucrificet.*

Prédication de saint Dominique à Rome

Le pape et la Curie ayant donné le feu vert au nouvel Ordre, il n'est pas étonnant qu'ils aient souhaité faire prêcher Dominique à Rome. Le fondateur des Prêcheurs fut donc invité à donner dans la capitale de la chrétienté l'exemple de la prédication apologétique et doctrinale.

Durant six mois, Dominique exposa les épîtres de saint Paul, soit dans des écoles, soit surtout sous le cloître de la basilique Saint-Pierre. On aimerait en avoir le texte !

Il s'adressait principalement aux étudiants, aux clercs, c'est-à-dire à un auditoire cultivé. Le choix des épîtres de saint Paul est très caractéristique : il n'est point, dans le nouveau Testament, d'écrit plus dogmatique, qui prête davantage à l'apologie de la doctrine chrétienne contre les hérétiques. A l'aide des épîtres de saint Paul, saint Dominique, six mois durant, exposa la doctrine de la grâce et du salut, le problème du mal permis par Dieu, en un mot la défense de la foi contre les manichéens.

Cette prédication atteignait un autre but. Parmi les clercs, les étudiants, les prêtres, les maîtres et les docteurs eux-mêmes, les plus généreux se sentaient invinciblement attirés par ce nouveau genre d'apostolat. Tout, dans la personne de Dominique – son front lumineux, son sourire, sa distinction, son éminente sainteté – tout cela attirait, séduisait. Entre ses pré-

1 — Saint Paul, l'Apôtre par excellence, disait au verset 16 : « Nous sommes pour les uns une odeur de mort, pour la mort ; aux autres, une odeur de vie, pour la vie. »

dications, le saint confessait, dirigeait, recevait les confidences des âmes. Sa prédication préparait de nombreuses vocations pour son Ordre. C'est pourquoi il n'hésita pas à différer quelque peu son retour dans le Languedoc pour annoncer à ses frères la bonne nouvelle de l'approbation de son institut par le pape.

– *Saint Pierre et saint Paul apparaissent à Dominique pour lui confier le ministère de la prédication*

Cette vision remonte au début de l'année 1217.

Saint Dominique faisait oraison dans la basilique Saint-Pierre. Il aperçut tout à coup les Apôtres saint Pierre et saint Paul, venant du ciel vers lui. Le prince des Apôtres lui présenta un bâton et saint Paul le livre des Écritures. Tous deux lui disaient : « Va et prêche, car c'est à ce ministère que tu es appelé ».

En même temps, Dominique apercevait ses disciples s'en allant deux à deux à travers le monde.

Dans le symbolisme des 12^e et 13^e siècles, le bâton – surtout s'il est donné par un pape, un évêque, à un abbé ou à un fondateur d'Ordre –, signifie ordinairement l'autorité religieuse.

Quant à la signification du livre des Écritures donné par saint Paul, aucun écrivain n'a jamais hésité à y voir l'emblème de la prédication doctrinale et apologétique de la science sacrée, spécialement attribuée au fondateur des Prêcheurs.

Saint François d'Assise eut une vision presque semblable. Elle diffère en ceci que les deux apôtres ne lui avaient confié ni bâton ni livre, mais lui avaient accordé le privilège de vivre la pauvreté de l'Évangile à la lettre. On retrouve les deux saints, unis et suscités par le Ciel pour restaurer l'Église, chacun dans sa vocation propre.



Saint Pierre et saint Paul apparaissant à saint Dominique. (Fra Angelico, prédelle du couronnement de la Vierge. Musée du Louvre.)

Dissensions et découragement chez les frères, à Toulouse, en l'absence de Dominique

Cependant, il devenait urgent de rentrer en France. Quand saint Dominique était présent, il opérait l'unité. Mais quelques mois après son départ, des dissensions graves s'étaient produits entre les frères, au point que quelques-uns étaient tentés de quitter la fondation naissante.

Il faut dire qu'à Toulouse la situation était devenue extrêmement difficile. La ville était à la veille d'une révolution. Le peuple ne songeait qu'à secouer la domination de Simon de Montfort et à réintégrer dans tous ses droits le comte Raymond VI, favorable aux cathares. L'évêque Foulques lui-même était profondément découragé et voulait se démettre de ses fonctions épiscopales pour retourner dans la paix de son abbaye – il était cistercien. Il n'est donc pas étonnant que des défections aient été sur le point de se produire parmi les nouveaux Prêcheurs.

Saint Dominique, averti par courrier de l'état des esprits, s'empressa de faire adresser par Honorius III, coup sur coup, à vingt jours de distance, deux lettres pontificales destinées à reconforter les frères et à leur inspirer la persévérance dans leur sainte vocation. Les allusions à des épreuves, à des défaillances éventuelles, transparaissaient sous le voile des exhortations les plus encourageantes. Dans sa deuxième lettre, des nouvelles alarmantes étant sans doute parvenues à Rome, le pape, supprimant toute formule louangeuse, agit d'autorité. On voit, par cette sollicitude, combien le pape prend à cœur le nouvel Ordre. Il ne veut pas le voir disparaître si vite. C'est sa fondation :

Nous défendons de la manière la plus stricte, par notre autorité apostolique, qu'aucun de vos frères ayant fait profession dans votre église, puisse, sans la permission du prieur ou de ses successeurs, sortir de votre Ordre, à moins que ce ne soit pour embrasser une règle plus austère.

Cependant, estimant son retour à Toulouse absolument nécessaire, saint Dominique quitta Rome sans attendre les fêtes de Pâques, et revint vers ses fils et ses filles en toute hâte, les sachant dans l'angoisse. Il savait que sa seule présence arrangerait toutes choses.

Au printemps de l'année 1217, saint Dominique cheminait donc vers la France. Conforté par l'approbation du pape et par l'apparition des apôtres Pierre et Paul, il nourrissait dans son âme les desseins les plus extraordinaires.

Évacuation du couvent de Toulouse, et dispersion des premiers frères

Saint Dominique fait évacuer le couvent de Toulouse

Dominique arriva à Toulouse en juin 1217.

La situation de la ville était très orageuse. Le parti du comte Raymond de Toulouse, favorable à l'hérésie, était en train de l'emporter, et le comte s'apprêtait à faire son entrée dans la cité révoltée. L'évêque Foulques avait même quitté la ville depuis quelque temps déjà.

L'arrivée du saint remit aussitôt la paix et la confiance dans les cœurs. Il n'était plus question pour personne de quitter l'Ordre.

L'effervescence n'en croissait pas moins dans la cité où catholiques et hérétiques avaient commencé à se battre dans les rues et les faubourgs. Il y avait des morts presque chaque jour.

Durant quelques semaines, Dominique observa les événements, faisant pénitence et priant Dieu chaque nuit de l'éclairer. Il eut alors une vision surnaturelle pendant une nuit :

Il lui fut montré un arbre de large envergure et de bel agrément, dans les rameaux duquel habitaient grand nombre d'oiseaux. Or l'arbre s'abattit, et les oiseaux qui s'y reposaient s'enfuirent de tous côtés. Plein de l'esprit de Dieu, frère Dominique comprit donc qu'un danger de mort imminent menaçait le comte de Montfort, ce grand et très haut chef, soutien d'une multitude de petits. [Jourdain de Saxe, n° 46].

Ces oiseaux qui s'envolaient lui firent aussi comprendre qu'il fallait évacuer le couvent de Toulouse. Le jour où il crut prudent de le faire, saint Dominique prononça dans l'église de Saint-Romain un sermon d'une grande énergie :

Depuis de nombreuses années, j'ai employé avec vous la douceur, vous prêchant avec mansuétude, avec supplications, avec larmes. Tout a été vain. Mais, comme on dit dans mon pays : « Où la bénédiction ne vaut, le bâton vaudra ».

Voici que nous exciterons ¹ contre vous les princes et les prélats, et ceux-ci, hélas ! convoqueront contre cette terre, et nations et peuples ; et un grand nombre périra par le glaive : les tours seront détruites, les murailles renversées, et, ô douleur ! vous serez réduits en servitude. C'est ainsi que *bagot*, le bâton, vaudra où n'a pas valu *agots*, la bénédiction ².

Le discours dut faire sensation au moment où les Toulousains travaillaient avec fièvre à fortifier leurs murailles, à relever leurs tours, à réparer

¹ — Dominique emploie ici un ton allégorique où il fait plutôt parler Dieu.

² — Cité par le père PETITOT O.P., *Dominique de Guzman*, p. 213.

les créneaux, à creuser les fossés. Saint Dominique, revenant de Rome, ayant rencontré à Orange le légat du pape Pierre de Bénévent, savait que les prélats étaient résolus à prêcher avec plus de zèle que jamais la croisade, et à aider Montfort à venir investir la cité de Toulouse, ce qui explique l'assurance avec laquelle il annonce la ruine de Toulouse.

De fait, neuf mois durant, la cité subira toutes les horreurs d'un siège extrêmement rigoureux : la population sera cruellement éprouvée par la famine, les maladies et les traits de l'ennemi. La ville aurait été infailliblement prise et livrée au massacre, si un énorme bloc de pierre détaché de la muraille par une femme, n'eût atteint Simon de Montfort à la nuque et ne l'eût tué sur le coup. Mais nous n'y sommes pas encore arrivés.

Citons cependant un miracle spectaculaire de saint Dominique, qui s'est produit pendant le siège de Toulouse. Nous en donnons le récit intégral :

Au temps du siège de Toulouse par Simon de Montfort, des pèlerins anglais se dirigeaient vers le tombeau de saint Jacques. Ne voulant pas entrer dans la ville à cause de l'excommunication, ils montèrent dans une barque pour traverser le fleuve. Or, comme ils étaient nombreux – presque quarante – la barque fit naufrage et tous furent submergés. On ne voyait même plus leurs têtes. Aux cris des passants et des soldats présents, le bienheureux Dominique, qui priait dans l'église du bienheureux Antoine, proche du fleuve, sortit de ce lieu. Voyant le danger, il se jeta à terre et, joignant les mains en forme de croix, il invoqua le Seigneur avec des flots de larmes, lui demandant avec une pieuse confiance qu'il libère les pèlerins de la mort. Peu après, il se releva, s'approcha de la rive du fleuve, et leur commanda, au nom de Jésus-Christ, de se lever et de sortir de l'eau.

Aussitôt, tous apparurent au-dessus de l'eau, à la vue de beaucoup de spectateurs qui étaient venus vers ce triste spectacle. Ils se dressèrent, comme sur la terre sèche, chacun à l'endroit où les flots les avaient emportés. La foule, accourue de toutes parts, leur tendit aussitôt des piques et des lances, et tous parvinrent sur la rive, sauvés des flots ¹.

Le lendemain du sermon mémorable dans l'église de Saint-Romain, Dominique et ses frères avaient quitté le couvent pour aller se réfugier à Prouille. Seuls Thomas et Pierre Seïla restèrent – courageusement – pour garder les bâtiments.

La dispersion de Prouille : 15 août 1217

Ce fut en la fête de l'Assomption, le 15 août 1217, qu'eut lieu cet événement mémorable. Dominique offrit le saint sacrifice de la messe, prononça un sermon plein de flamme et d'émotion, où il annonça la décision qu'il avait prise de disperser ses frères, et il reçut leur profession solennelle.

¹ — GÉRARD DE FRACHET O.P. (1205-1271), *Vie des Frères Prêcheurs* (1260), réédition Monastère des dominicaines de Lourdes, 2010, p. 73.

Cette fête du 15 août, remarque le père Mortier O.P. dans *La Liturgie dominicaine*, « est donc, à travers les âges, la fête familiale de l'Ordre de saint Dominique, la fête de sa prise de possession du monde ».

La Providence avait permis que la dispersion se produisît sous le patronage de Notre-Dame, comme le fut la fondation de l'Ordre. C'est elle qui envoyait maintenant les frères dans le monde entier.

Le geste de Dominique dispersant ses frères à Prouille ne fut pas une improvisation, une aventure hasardeuse dans laquelle il lançait son Ordre à peine fondé. Cette décision avait été au contraire soigneusement préparée et mûrie dans sa pensée.

Nul doute qu'avant de faire cet acte, Dominique était allé visiter l'évêque Foulques – alors dans les environs de Narbonne – et avait prévenu son noble et insigne protecteur Simon de Montfort, ainsi que les légats apostoliques, Arnaud Amalric et Pierre de Bénévent. N'arrivant pas à faire partager ses convictions, mais certain de la volonté de Dieu, Dominique en fut réduit à leur déclarer : « Je sais bien ce que je fais ». L'intérêt de l'Église universelle l'emportait sur les besoins du moment en Languedoc. Dominique s'était entretenu à Rome avec le pape sur la nécessité d'envoyer des frères aux universités de Paris et de Bologne, puis de revenir en personne à Rome pour y installer le siège de son Ordre. On se tromperait du tout au tout si l'on pensait qu'un saint comme saint Dominique s'en rapportait à ses inspirations personnelles, même à des révélations, et agissait sans prendre conseil, surtout pour une affaire aussi importante. Ni Foulques, ni les légats, ne pouvaient s'opposer raisonnablement au geste de Dominique... parce qu'il avait l'approbation du pape.

Pendant, avant que la communauté ne se disperse, Dominique exigea de ses fils qu'ils procédassent à l'élection d'un supérieur.

Il est vrai qu'en juillet 1216, dans la charte de concession par laquelle l'évêque Foulques reconnaissait la maison de Saint-Romain, Foulques avait nommé saint Dominique « *Prior et Magister Praedicatorum* ». Mais, passant à un stade supérieur avec l'approbation romaine, saint Dominique se retirait du supérieurat de cette première maison pour travailler à l'expansion de son Ordre. Or il fallait que cette maison eût un supérieur. Par ailleurs, si Dominique venait à disparaître, la nomination d'un supérieur ferait que les frères ne resteraient pas sans tête.

Le choix tomba sur Matthieu de France ¹.

Comment l'appeler ?

Le titre de Maître des Prêcheurs, qui n'était pas usuel et venait de Foulques, restait à Dominique. On donna donc à Matthieu le titre d'Abbé de Saint-Romain, celui de prieur étant trop restreint pour un Ordre destiné à

¹ — Ayant achevé ses études à l'université de Paris, il était venu en Languedoc à la suite de Simon de Montfort, et avait été mis par lui à la tête d'un chapitre de chanoines fondé à Saint-Vincent de Castres, jusqu'à ce qu'il rejoigne Dominique.

s'étendre. Il ne restait que le titre d'abbé, seul connu alors. Évidemment, cela ne convenait pas spécialement à un Ordre apostolique, mais s'attachait plutôt à une autorité locale de type féodal. Matthieu de France sera le premier et le dernier abbé de l'Ordre. Il portera ce titre jusqu'en 1220.

Toutes choses étant ainsi sagement réglées, saint Dominique envoya les frères en mission et détermina à chacun son assignation.

Rejetons ici une image d'Épinal qui ne correspond pas à la réalité dominicaine : le 15 août 1217, saint Dominique n'envoya pas ses frères prêcher l'Évangile deux à deux dans les villes et les villages à travers l'Europe. Saint François d'Assise fit cela, appliquant à la lettre, pour ses disciples, le récit de l'Évangile. Ses frères devaient seulement se retrouver à la Portioncule pour les fêtes de saint Michel et de la Pentecôte, rassemblements bisannuels immenses et spectaculaires : il ne s'agissait pas – du moins au début – de fonder de couvents.

Saint Dominique ne rejetait pas la traditionnelle loi du *socius* qui se trouve d'ailleurs dans la règle de saint Augustin ¹. Cependant, le 15 août 1217, il ne s'agissait pas d'un banal envoi en prédication : il s'agissait d'envoyer les frères dans les principales villes universitaires de la chrétienté – pour le moment : Paris, Madrid et Rome, en attendant Bologne – « pour étudier, prêcher et y fonder un couvent », *ut studerent, et praedica- rent, et conventum ibi facerent* ². Il ne s'agissait pas de tournées de prédications mais de fondations.

Dans chaque ville, les frères commencèrent par suivre les cours des Maîtres les plus réputés, comme avaient fait les premiers compagnons de Dominique auprès de Maître Stavensby, à Toulouse.

Par la suite, dès que ce fut possible, l'Ordre organisa *lui-même* ses études, et le clergé séculier vint dans ses couvents pour se former. Un demi siècle après la dispersion de Prouille, l'Ordre disposera d'un personnel scolaire d'au moins 1 500 membres.

La base générale de l'enseignement deviendra *l'école conventuelle*, dirigée par un docteur, appelé plus tard lecteur. Son enseignement principal était le texte de l'Écriture, interprété en y rattachant les questions de théologie. Son auditoire était constitué par tous les religieux clercs du couvent et par des clercs séculiers venant du dehors.

Dès 1229, l'Ordre instituera des *Studia generalia*, ou couvents d'études générales. Le premier *Studium* fut celui du couvent Saint-Jacques à Paris, qui fut le centre scolaire principal des Prêcheurs pendant tout le Moyen Âge. Il sera rendu illustre par saint Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin. Avec les siècles, le clergé séculier s'étant lui aussi organisé, arrêtera de fréquenter

¹ — « Qu'ils n'aillent pas aux bains publics [pour leur santé] ni en quelque lieu où il sera nécessaire d'aller, à moins de deux ou trois, *Ne eant ad balneas, sive quocumque ire necesse fuerit, minus quam duo vel tres* » (règle ch. 4 n° 8).

² — Témoignage du frère Jean de Navarre, cité par le père PETITOT O.P., *Dominique de Guzman*, p. 219.

les écoles conventuelles, qui disparaîtront. A partir de Pie XI, seront fondés des centres universitaires, qui sont des *Studia generalia* transformés en facultés canoniques, donnant à leurs étudiants ainsi qu'aux religieux des autres Ordres et aux clercs séculiers les grades académiques conférés dans les Universités catholiques. Ainsi l'université de Manille aux Philippines, l'Angelicum à Rome, la faculté théologique de Fribourg en Suisse, le Saulchoir près de Paris (disparu après le Concile), etc.

Mais revenons à notre récit. Dominique envoya sept religieux vers Paris, et quatre vers Madrid, se réservant d'aller avec un frère fonder un couvent à Rome.

Ce partage du monde entre quelques hommes était déjà en lui-même un spectacle extraordinaire ; mais il le fut davantage encore par ses *circonstances*. Les nouveaux apôtres partirent à pied, sans argent, dénués de toutes ressources humaines, avec la mission non seulement de prêcher, mais de fonder des couvents ¹.

Parmi les disciples du saint, tous ne partageaient pas cette sublime confiance en Dieu. Au moment où les frères, le bâton à la main, la besace sur l'épaule, se disaient adieu et recevaient la bénédiction du bienheureux Père, l'embrassant tour à tour, Jean de Navarre – envoyé à Paris – eut un moment de défaillance. Il prétendit ne point se mettre en route à moins qu'on ne lui donnât quelque argent. Saint Dominique, déplorant cette défiance trop humaine, se jeta à ses genoux, les larmes aux yeux, le priant de partir en véritable disciple du Christ, lui assurant au nom de Dieu que le nécessaire ne lui manquerait jamais. Mais le frère s'obstina et refusa absolument de partir sans argent. Alors le bienheureux Père, modèle de miséricorde et ne voulant pas sévir, lui fit remettre douze deniers. Il agit là en vrai père, ne voulant pas imposer à son fils spirituel un fardeau qu'il ne pouvait pas encore porter, n'étant pas assez avancé en perfection.

Dès la dispersion de Prouille, les premiers frères étaient issus de pays différents, signe de l'universalité que Dominique entendait donner à l'œuvre de la prédication.

Le supérieur de chaque groupe emportait avec lui une copie de la règle récemment élaborée et approuvée.

- La mission de Paris comprenait Matthieu de France (premier abbé) ; Bertrand de Garrigue (prieur de Toulouse) ; le bienheureux Mannès (frère de saint Dominique) qui, dans le groupe représentait la piété mystique ; Michel de Fabra, théologien du groupe ; Jean de Navarre ; Laurent

¹ — P. LACORDAIRE O.P., *Vie de saint Dominique*, ch. 10. La vie de saint Dominique par le père Lacordaire (1802-1861) est devenue un classique. Le libéralisme de l'auteur invite cependant à la lire avec réserve. Ses considérations sur l'Inquisition et la croisade contre les albigeois, en particulier, reflètent sa crainte de heurter les préjugés anticatholiques de son siècle. L'ouvrage renferme cependant de belles intuitions.

d'Angleterre ; et un frère convers : Odéric de Normandie ¹. Le groupe le plus important était donc celui de Paris, Dominique voulant avant tout assurer le succès de cette fondation. Si Rome était la capitale administrative du monde chrétien, Paris en était la capitale universitaire. Il importait de la conquérir.

- La mission d'Espagne, pays natal de saint Dominique, était un peu plus pauvre. Elle comprenait quatre religieux espagnols : Pierre de Madrid, Michel de Uzero, Dominique de Ségovie et Suero Gomez. Ils se heurtèrent à de pénibles oppositions, mais arrivèrent à fonder une communauté avec l'aide de Dominique.

- Enfin Dominique se réservait d'ouvrir le couvent de Rome en partant pour la capitale de la chrétienté avec le seul frère Étienne de Metz.

Avant de partir, le fondateur resta encore quelques mois en Languedoc, afin de prendre un certain nombre de mesures de protection pour le couvent de Toulouse et la maison de Prouille, toujours menacés par la guerre. Cela le retint jusqu'à la seconde moitié de décembre 1217. Puis il partit, au fort de l'hiver. Il fallait que le départ fût bien urgent, pour que Dominique n'attendit pas le printemps. Il voulait en effet sans tarder revoir le pape pour obtenir son soutien pour les nouvelles fondations.

Ce n'est pas sans émotion qu'il quitta définitivement cette région qu'il avait évangélisée pendant tant d'années. Maintenant, il devait se consacrer à l'installation de son Ordre dans toute l'Europe, et il ne fera plus que traverser le Languedoc sans s'y arrêter longtemps. Une page était tournée.

A peine fut-il sorti du hameau de Prouille, qu'il lia ensemble ses chaussures, les jeta sur ses épaules, et se mit à marcher pieds nus selon son habitude. Il marchait allègrement, aimant comme toujours à chanter le *Veni Creator* et l'*Ave maris Stella*.

(à suivre.)



1 — Il est le premier frère convers de l'Ordre.